

WALLONIE SANTE



RAPPORT ANNUEL

2022



WALLONIE SANTÉ



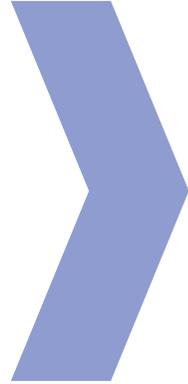


WALLONIE SANTE

RAPPORT ANNUEL

2022





SOMMAIRE

6

MOT DES PRÉSIDENTS

8

NOS CHIFFRES CLÉS

10

SE RÉINVENTER
CONSTAMMENT

12

DE L'AGILITÉ ET DE LA
CRÉATIVITÉ PRÊT START SANTÉ

14

L'ENJEU DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR
DES SOINS DE SANTÉ

17

PARTENARIAT FORT POUR LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DANS LE SECTEUR DU
HANDICAP

20

OBJECTIF DURABILITÉ POUR
LES INVESTISSEMENTS DE
WALLONIE SANTÉ

23

TÉMOIGNAGES

48

NOTRE MISSION, NOS MÉTIERS

50

LA GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

52

WALLONIE SANTÉ
COMPOSITION

54

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

61

COMPTES

80

RAPPORT DE GESTION

86

LIGNES DIRECTRICES

MOT DES PRÉSIDENTS

143 M€

LE MONTANT TOTAL DES DÉCISIONS
D'INTERVENTION POSITIVES EN PRÊT ET/OU EN
CAPITAL

61

DOSSIERS

Mesdames et Messieurs,

La publication du rapport annuel est souvent l'occasion d'afficher les bons résultats d'une société et nous ne nous démarquerons pas de cette tradition. Mais concernant WALLONIE SANTÉ SA, nous voulons avant tout rappeler ce qui nous différencie des autres sociétés, à savoir le côté profondément humain et essentiel des projets pour lesquels elle intervient. Nous avons la chance de soutenir les idées géniales et novatrices portées par tous les acteurs du secteur des soins de santé pour le bien collectif. Des hommes et des femmes qui donnent leur temps, leur savoir, leur énergie pour le bien des plus fragiles, le « mieux vivre », le « mieux intégré » et sans lesquels les valeurs affichées par WALLONIE SANTÉ SA resteraient lettre morte.

Adopter une approche équilibrée entre les valeurs morales de notre société et ses impératifs financiers est l'objectif premier de WALLONIE SANTÉ SA depuis que la société a été portée sur les fonts baptismaux à l'époque par le Ministre Maxime PREVOT. Il y a plus de 4 années désormais.

Aussi, à l'occasion de la sortie du rapport annuel 2022 de WALLONIE SANTÉ SA, nous sommes ravis de partager avec vous une double bonne nouvelle qui va certainement égayer sa lecture. La première est que notre Société est désormais structurellement rentable avec la possibilité de réinjecter de l'argent dans le secteur de l'Action sociale et de la Santé, et la deuxième est que WALLONIE SANTÉ SA fait définitivement partie, comme entité juridique à part entière, du tissu économique wallon. Ces deux annonces sont extrêmement importantes pour l'avenir en vue de la consolidation et l'amplification des valeurs présentes dans notre culture d'entreprise.

Tout d'abord, parlons de la première nouvelle : faire des bénéfices. Il ne s'agit pas d'une fin en soi, même si, comme tout autre outil économique, nous avons besoin d'argent pour faire fonctionner l'outil. En l'occurrence, fruit d'une stratégie solide et réfléchie, il s'agit d'une opportunité formidable pour développer de nouveaux produits financiers particulièrement attractifs pour, notamment, le secteur des Aînés et du Handicap. Au travers, entre autres, des prêts « sur mesure » GREEN HEALTH et

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, sans parler des prêts START SANTÉ (<https://www.walloniesante.be/fr/#home>), nous pourrions utiliser cet argent pour améliorer la qualité de vie des résidents et patients, pour aider les gestionnaires, ou encore pour investir dans des projets qui ne seraient pas soutenus « naturellement » par les partenaires financiers classiques. Il y a désormais encore plus de possibilités de financement qui s'offrent à WALLONIE SANTÉ SA - en appui de la politique menée en matière de soins de santé par la Ministre Christie MORREALE - et partant, nous encourageons vivement le secteur à en profiter pleinement.

Maintenant, passons à la deuxième bonne nouvelle : faire partie intégrante du tissu économique. Être acteur de l'économie de la Région wallonne est une responsabilité importante, mais c'est aussi une opportunité incroyable. Comme le rappelait le Ministre Willy BORSUS en séance publique du Parlement wallon, le 4 octobre 2022, en parlant de WALLONIE SANTÉ SA qui a intégré WALLONIE ENTREPRENDRE au 1^{er} janvier 2023 « Ce pôle, plus récent, de l'activité verra son rôle continuer et s'amplifier en participant au financement des infrastructures, qu'elles soient corporelles, informatiques ou autres, qui vont contribuer à doter les établissements de soins ou les autres acteurs du secteur de la santé - qu'ils soient MR, MRS, résidences-services, etc. - à la fois d'immeubles et d'équipements à la pointe en faveur d'une meilleure prise en charge des patients et résidents pour permettre l'acquisition de nouvelles technologies, de nouveaux équipements et proposer des solutions financières adaptées ».

Car, en participant activement à l'économie, WALLONIE SANTÉ SA contribue à la création de richesses et d'emplois en soutenant le 1^{er} secteur d'emplois en Wallonie (15,7 % de l'emploi et 197.000 postes de travail) qui génère 8,10 % du PIB wallon.

En effet, au 31 décembre 2022, le montant total des décisions d'intervention positives en prêt et/ou en capital déjà prises par les organes de gestion de WALLONIE SANTÉ SA s'élève à 143 M€ (61 dossiers). Plus de 50 autres dossiers sont actuellement à l'étude au sein de l'équipe de WALLONIE SANTÉ qui abat un boulot formidable toute l'année, consciente de l'impact sociétal majeur de son activité sur l'économie de notre région et sur la vie des personnes qui nous entourent.

Il faut également souligner que compte tenu notamment des revenus générés par le dossier LEGIAPARK durant l'exercice 2022, deux investissements pour un montant total de 38 k€ ont été opérés via le mécanisme de Tax Shelter qui permet de rencontrer un double objectif, à savoir l'optimisation fiscale d'une part, et surtout, d'autre part, un soutien au secteur audiovisuel en Wallonie.

Mesdames et Messieurs, nous sommes convaincus que ces deux bonnes nouvelles vont vous inspirer à nous motiver à continuer à agir et à encore progresser. Que vous soyez acteurs du secteur des soins de santé, partenaires financiers, collègues des outils économiques, bénéficiaires des produits financiers, résidents, patients, etc., il y a des opportunités qui s'offrent à chacun d'entre nous. Alors, n'hésitez pas à explorer ces possibilités au travers de la lecture du rapport annuel 2022 de WALLONIE SANTÉ SA et à saisir les occasions qui s'offrent à vous. Ensemble, nous pouvons créer un avenir créateur d'un futur meilleur pour les soins de santé en WALLONIE.



Philippe Buelen,
Président du Comité
de direction & CEO



Laurent Levaux,
Président du Conseil
d'administration



**WALLONIE SANTÉ
A TROUVÉ SA
PLACE DANS
L'ENVIRONNEMENT
DU FINANCEMENT
WALLON ET EST
RECONNU COMME
LE SEUL FOND
D'INVESTISSEMENT
BELGE PUBLIC
SPÉCIALISÉ DANS
LE SECTEUR DE LA
SANTÉ.**

RAPPORT PWC/
MOBIÜS - MARS 2023





NOS CHIFFRES CLÉS



260,1 M€

DONT 100 M€ DE GARANTIES
**CE SONT LES MOYENS FINANCIERS
DONT DISPOSE WALLONIE SANTÉ**

142,6 M€

LE MONTANT TOTAL DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT PRISES AU
31 DÉCEMBRE 2022 DEPUIS LA CRÉATION DE WALLONIE SANTÉ

13,3 M€

LE MONTANT TOTAL DES PRISES DE DÉCISIONS EN 2022

50,6 M€

LES MONTANTS DÉJÀ LIBÉRÉS ET ENGAGÉS AU 31/12/2022

31,6 M€

LE MONTANT TOTAL DES DÉCISIONS QUI CONCERNENT
L'ENVELOPPE KYOTO

1 À 5

L'EFFET LEVIER MOYEN GÉNÉRÉ PAR WALLONIE SANTÉ
AUPRÈS DES PARTENAIRES BANCAIRES

LE SECTEUR
DE LA SANTÉ ET
DE L'ACTION SOCIALE,
C'EST :

197.000

EMPLOIS (CHIFFRES 2020)
1^{ER} SECTEUR EN WALLONIE

15,2%

DE L'EMPLOI EN WALLONIE
(CHIFFRES 2020)

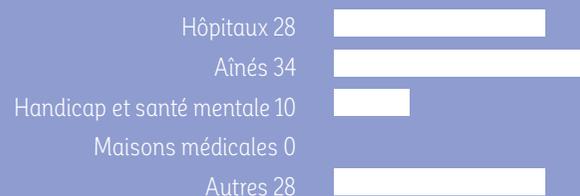
8,4%

DU PIB WALLON
(CHIFFRES 2020)

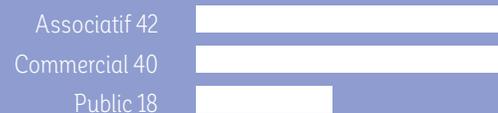
1,286

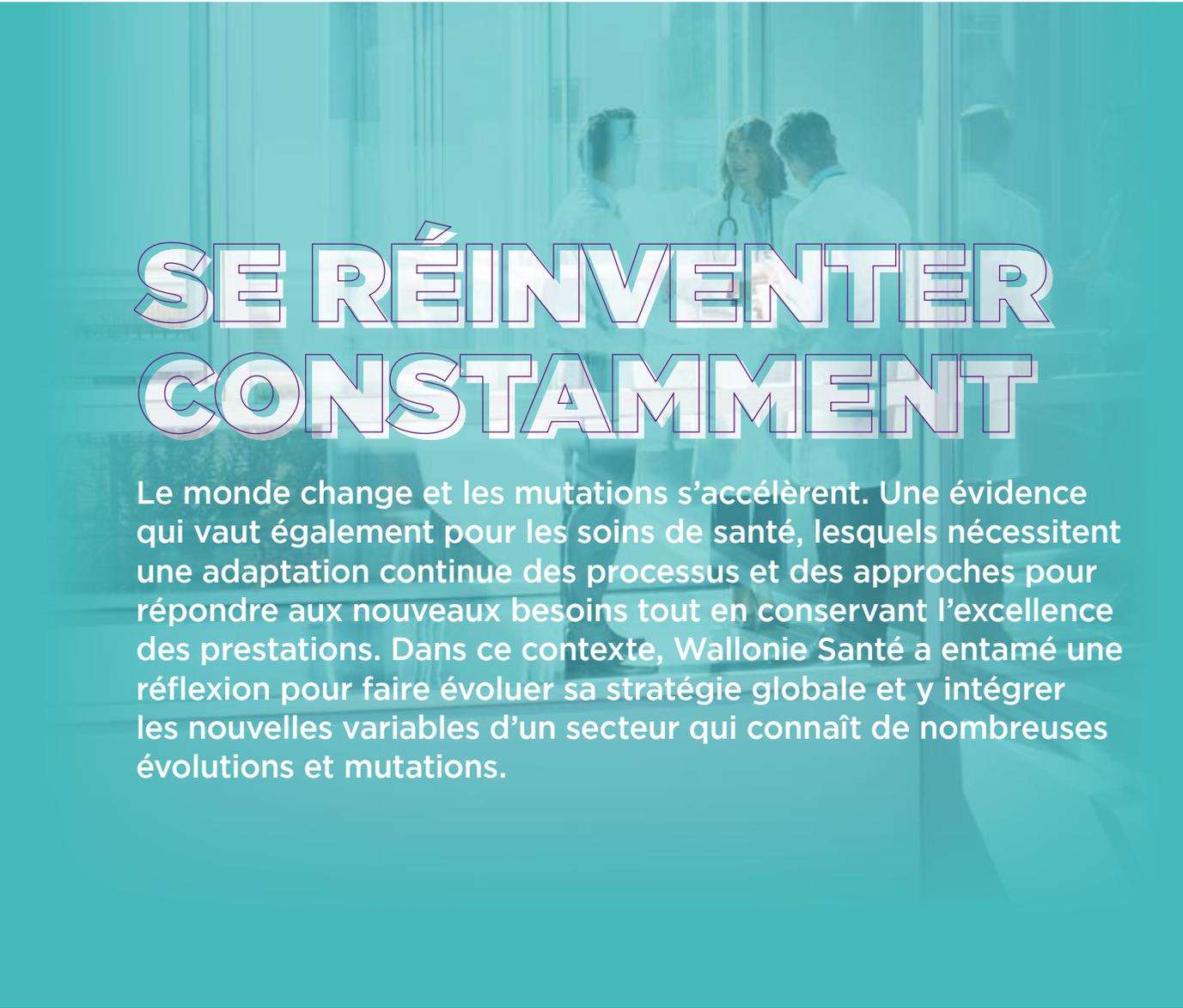
MILLIARD D'EUROS
D'INVESTISSEMENTS (CHIFFRES 2019)

INTERVENTIONS DE WALLONIE SANTÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (%)



STATUT DES STRUCTURES QUI SOLLICITENT WALLONIE SANTÉ (%)





SE RÉINVENTER CONSTAMMENT

Le monde change et les mutations s'accélèrent. Une évidence qui vaut également pour les soins de santé, lesquels nécessitent une adaptation continue des processus et des approches pour répondre aux nouveaux besoins tout en conservant l'excellence des prestations. Dans ce contexte, Wallonie Santé a entamé une réflexion pour faire évoluer sa stratégie globale et y intégrer les nouvelles variables d'un secteur qui connaît de nombreuses évolutions et mutations.

Le monde des soins de santé se trouve aujourd'hui confronté à de nouvelles réalités qui obligent les différents acteurs à faire face à d'importants défis : pénurie de soignants, importance de plus en plus marquée des soins ambulatoires, besoin de délégation et de spécialisation de certaines tâches, conception de parcours de soins intégrés, manque de places au sein de certaines structures, nécessité de transition énergétique et numérique des institutions, cybersécurité, etc.

Ces transformations majeures peuvent se regrouper sous 5 grands piliers se résumant comme suit : le shift ambulatoire (basculement vers les soins à domicile), la diminution de la capacité en ressources humaines, l'impact grandissant des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance), la digitalisation et finalement, la consolidation des différents sous-secteurs.

Tous ces éléments viennent mettre une pression assez forte sur les organisations, les professions et les professionnels et sur la force de travail en général, ce qui nécessite de déployer rapidement des réponses adaptées.

ALLER PLUS LOIN

Depuis 2019, WALLONIE SANTÉ a développé une gamme de produits pour répondre aux besoins de financement des acteurs de la Santé et de l'Action sociale, une offre qui a même évolué et s'est adaptée tantôt à des besoins ponctuels (prêt START Santé pour les structures en démarrage), tantôt aux crises (prêt Propulsion Santé pour renforcer la solvabilité des établissements post Covid) tantôt à des tendances de fond (Green Health, Green Health Photovoltaïque, Tiers-investisseurs, etc).

WALLONIE SANTÉ maintient cette volonté d'aller encore plus loin dans le développement de ses outils et services et, tout en restant financièrement indépendant, d'avoir un plus grand impact et une plus grande valeur ajoutée pour toute structure du secteur.

Il s'agit là d'ambitions renouvelées, mais également accrues suite à une stratégie revisitée avec PWC et MÖBIUS qui a permis d'actualiser les missions dans le cadre d'une approche proactive ou réactive à l'égard de chaque sous-secteur d'activité, c'est-à-dire les hôpitaux, les seniors, les soins ambulatoires (dont les polycliniques), le secteur du handicap et de la santé mentale et les Life Sciences pour les infrastructures communes.

STRATEGIE PRIORITAIRE DE WS

Présentée début 2023, la stratégie globale de WALLONIE SANTÉ s'articule autour de deux leviers d'actions désormais prioritaires.

Premièrement, il s'agit de poursuivre nos investissements en infrastructures en donnant la priorité aux projets innovants, de mise aux normes ESG ou liés à la digitalisation des acteurs de la santé (infrastructures ou équipements), ainsi qu'aux projets visant à améliorer l'intégration entre les différents secteurs et ceux qui visent à améliorer la prise en charge des soins à domicile.

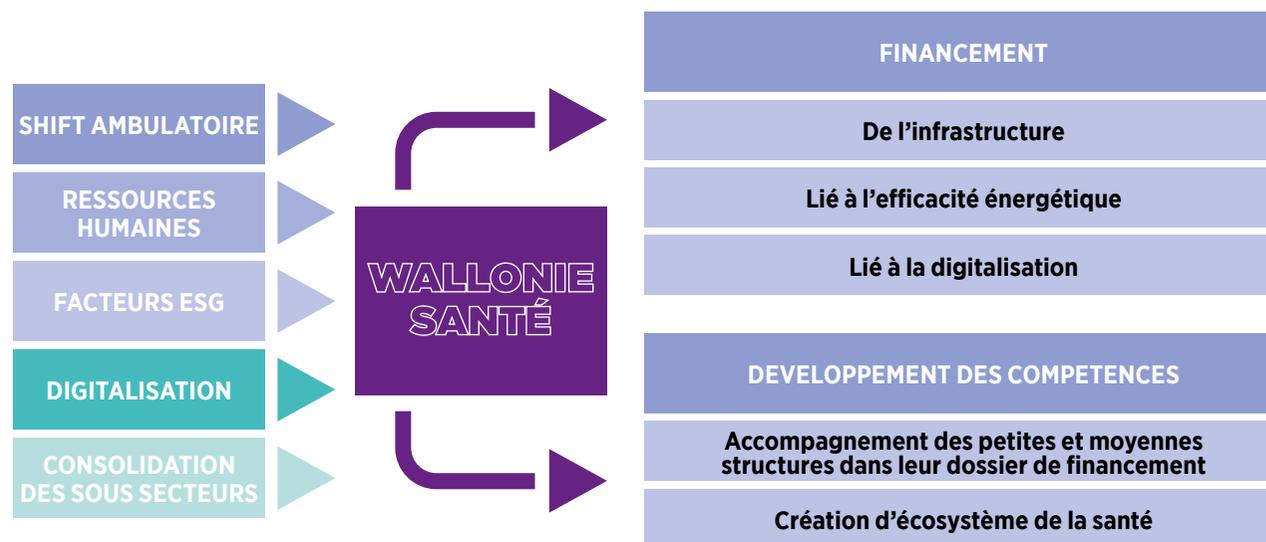
Deuxièmement, il s'agit pour Wallonie Santé de renforcer son impact sociétal en déployant de nouvelles compétences via l'accompagnement des petites et moyennes structures (dans leur processus de financement, via du management intérimaire, etc.) ainsi qu'en développant ou en étant acteur d'écosystèmes ; une approche qui devrait prendre une place plus importante à l'avenir dans ce secteur.

Cette stratégie, adaptée aux nouveaux enjeux et mutations auxquels fait face Wallonie Santé, nous l'espérons, viendra encore renforcer la légitimité de WALLONIE SANTÉ et rendre ses actions davantage efficaces au profit des établissements et en collaboration avec les autres acteurs du financement.

À cet égard, la volonté est de renforcer et multiplier les partenariats, que ce soit notamment avec des fondations ou des banques, comme c'est le cas actuellement pour les projets menés avec CAP48 et la banque CBC et qui sont de vrais leviers pour le secteur de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Oui, WALLONIE SANTÉ conserve toutes ses ambitions sociétales, celles d'appuyer un secteur tout entier – le premier en termes d'emplois en Wallonie – afin qu'il puisse relever sereinement les défis qui se posent à lui, au bénéfice des activités, de l'économie, de l'emploi, mais aussi de chaque wallon.

1	SHIFT AMBULATOIRE	Développement d'un « réseau extra-hospitalier » permettant une plus grande flexibilité du système de santé face aux mutations telles que le vieillissement, les maladies chroniques, E-Health, les crises sanitaires ...
2	DIMINUTION DES CAPACITES EN RESSOURCES HUMAINES	Gestion des ressources humaines devenant un enjeu majeur dans la mesure où la demande de personnel est de plus en plus intense et les tensions sur les recrutements de plus en plus accrues du fait de l'absentéisme et d'un turnover important.
3	EMERGENCE DES FACTEURS ESG	Importance pour les acteurs du secteur de prendre en compte les enjeux de développement durable dans leur stratégie d'investissements et ce, dans une optique de responsabilité sociétale et de finance durable.
4	DIGITALISATION	Développement de l'E-Health et renforcement des moyens d'action dans le cadre de la stratégie de cybersécurité.
5	CONSOLIDATION DES SOUS-SECTEURS ⁽¹⁾	Rationalisation, efficacité, facteurs sociaux, évolutions des technologies, ... de multiples facteurs poussent à une réforme du paysage des soins de santé.





DE L'AGILITÉ ET DE LA CRÉATIVITÉ PRÊT START SANTÉ



WALLONIE SANTÉ, l'unique fonds public d'investissement du secteur de la Santé et de l'Action sociale en Wallonie, démontre une agilité hors pair et une vraie capacité d'anticipation des besoins. Nouvel exemple avec le prêt court terme START SANTÉ lancé en 2022 et qui permet de soutenir la trésorerie des institutions subsidiées en phase de démarrage.

Être agile, de manière générale, c'est avoir la capacité d'évoluer, de se déplacer, de réagir rapidement et facilement. Dans le contexte de l'entreprise, l'agilité est la capacité inhérente d'une organisation à répondre au changement. Elle peut s'avérer très utile pour aider les entreprises à modifier leur structure organisationnelle, leurs méthodes de travail, leur façon de penser et de fonctionner afin d'évoluer vers un modèle plus flexible et réactif aux disruptions du marché. Ainsi, l'agilité en entreprise englobe un ensemble de principes qui permet aux dirigeants, aux équipes et aux organisations dans leur globalité d'anticiper et de réagir au changement en adaptant les processus d'entreprises rapidement et en procédant par itérations continues. C'est exactement la manière de faire au sein de l'équipe et de la direction de WALLONIE SANTÉ dont l'objectif est de s'adapter en permanence aux besoins du secteur de la santé et des porteurs de projets.

UN PRÊT INÉDIT

Cette capacité d'agilité de WALLONIE SANTÉ se retrouve à nouveau à travers le prêt START SANTÉ lancé en 2022 et établi en concertation avec les services de la Ministre de l'Action sociale et de la Santé, Christie MORREALE. Ce prêt, d'un montant maximal de 250.000 €, permet en particulier d'absorber le décalage temporel de la mécanique dite de la « liquidation du subside ».

Concrètement, les institutions peuvent rencontrer des difficultés de trésorerie lors de leur phase de démarrage, en particulier celles qui bénéficient d'un nouveau subside ou d'une reconnaissance de l'AVIQ ou de l'INAMI. Pour celles-ci, cette situation résulte du fait que plusieurs mois peuvent s'écouler entre l'octroi du subside (AVIQ) ou des accords émanant des organismes assureurs (INAMI) et le versement effectif des fonds.

UNE RÉPONSE CONCRÈTE

WALLONIE SANTÉ apporte une réponse simple et efficace à ces situations par le biais du nouveau financement START SANTÉ qui consiste en un prêt de trésorerie court terme activable pour les structures qui bénéficient de subsides encore non libérés (ou partiellement) ainsi que pour les structures reconnues par l'AVIQ ou l'INAMI et qui connaissent au démarrage un décalage dans le temps entre leur facturation et l'encaissement auprès des organismes assureurs.

À noter que le prêt START SANTÉ n'est tributaire d'aucun cofinancement privé. En effet, la situation de démarrage (moins de deux ans d'existence) prive les institutions d'un historique de fonctionnement qui permet de mobiliser rapidement des partenaires. Dès lors, pour optimiser la réponse, WALLONIE SANTÉ intervient seule dans un temps limité dans le cadre de START SANTÉ et ce jusqu'à maximum 250.000 € et/ou 75% de la créance (du subside ou des organismes assureurs).

Oui, l'agilité doit être de mise dans un monde qui change de plus en plus vite et qui exige une capacité d'adaptation continue. L'équipe de WALLONIE SANTÉ s'y attelle quotidiennement afin de répondre le plus efficacement possible à toutes les demandes. Elles sont nombreuses et variées. Ce sont aussi ces challenges qui portent nos actions.

“

**L'AGILITÉ
DOIT ÊTRE DE
MISE DANS
UN MONDE
QUI CHANGE
DE PLUS EN
PLUS VITE ET
QUI EXIGE
UNE CAPACITÉ
D'ADAPTATION
CONTINUE.**

”

L'ENJEU DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR DES SOINS DE SANTÉ

Ces derniers mois, l'énergie chère, l'urgence environnementale de réduire nos émissions, de même que l'introduction des critères ESG pour les institutions rendent la transition énergétique centrale dans le secteur des soins de santé. Les enjeux sont d'autant plus importants que les soins de santé pèsent pour 5,5% des rejets de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxydes d'azote en Belgique. Il faut agir.

Maitriser les coûts liés à l'énergie, réduire sa dépendance et satisfaire aux critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) imposés par l'Europe : voilà les nouveaux enjeux auxquels doit faire face le secteur des soins de santé. La santé, comme tous les secteurs de la société, a la responsabilité d'aligner ses actions et sa trajectoire de développement sur l'Accord de Paris afin d'éviter les impacts néfastes du changement climatique. Cela dit, il ne s'agit pas que d'enjeux environnementaux. En effet, le secteur doit entreprendre cet effort dans le contexte de sa propre croissance et de la demande de services de santé.

LA BELGIQUE EN 3^E POSITION

Le secteur des soins de santé reste un gros émetteur de gaz à effet de serre, mais aussi de polluants atmosphériques et plus encore ces trois dernières années où l'urgence sanitaire mondiale a forcément dopé les consommations et les rejets. Selon Health Care Without Harm, qui sensibilise le secteur sur la réalité de son empreinte, la Belgique figure dans le top 10 du classement des pays les plus émetteurs. Très développé, notre système de soins est classé 7^e dans le monde, car il pèse pour 5,5% des rejets (4,2% de CO₂, 1,1% de méthane et 0,2% de NO_x), soit un point de plus que la moyenne mondiale (4,4%) ou que la moyenne européenne (4,7%). Parmi les pays plus émetteurs encore qui nous précèdent, on trouve les États-Unis (7,6%), la Suisse (6,7%), le Japon (6,4%), le Danemark (6,3%), la Bulgarie (6%) et les Pays-Bas (5,9%). En Belgique, le ratio atteint 0,83

HEALTH CARE CLIMATE
FOOTPRINT REPORT :



tonne de CO2 émis par habitant. Il y a donc une grande place pour la créativité et pour améliorer le bilan.

La Belgique a pris des engagements à la COP 26 aux côtés de 6 pays européens (Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Espagne et Royaume-Uni) afin de réduire son empreinte carbone au sein du secteur de la santé. L'objectif est d'être totalement neutre d'ici 2050.

DES INVESTISSEMENTS VERTS ET FACILES

La balle est donc dans le camp... des institutions ! Car c'est bien d'elles que doit partir l'impulsion verte et la volonté de changement, aussi pour d'évidentes raisons d'indépendance financière. Il ne faut donc pas attendre et saisir cette opportunité, car tout report d'échéance ou de décision ne fera que remettre à plus tard cette obligation. Et qui dit report dit aussi augmentation des coûts car, entretemps, il aura fallu payer cette énergie qui est désormais très chère.

Les solutions d'optimisation énergétique sont aujourd'hui nombreuses et variées et les technologies sont parfaitement à maturité : éolien, photovoltaïque, cogénération, isolation, chauffage, ventilation contrôlée, climatisation respectueuse de l'environnement, tout existe pour satisfaire les besoins de chaque activité. Ce qui est aussi vrai pour les solutions de financement que WALLONIE SANTÉ a voulu simples, flexibles et efficaces pour les institutions. Plusieurs solutions financières sont disponibles. En 2022, WALLONIE SANTÉ a d'ailleurs paré à l'urgence et à la détresse de nombreux acteurs du secteur avec le prêt GREEN HEALTH spécial « panneaux photovoltaïques ». L'intérêt de cette solution ? Une flexibilité et rapidité hors pair en plus de conditions défiant toute concurrence : jusqu'à 500.000 euros, pour une durée de 10 ans, à un taux fixe de 2%, le tout sans nécessité de garantie ni de frais de dossier.

55 MIOS €

C'EST LE TOTAL DE L'ENVELOPPE KYOTO DISPONIBLE CHEZ WALLONIE SANTÉ POUR LES PROJETS ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE



“

LA BELGIQUE S'EST ENGAGÉE POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ CLIMATIQUEMENT NEUTRE EN 2050

”

5,5%

C'EST LA PART DE REJETS DE CO2 ET DE
POLLUANTS INDUITE PAR LE SECTEUR DE LA
SANTÉ EN BELGIQUE (2019)

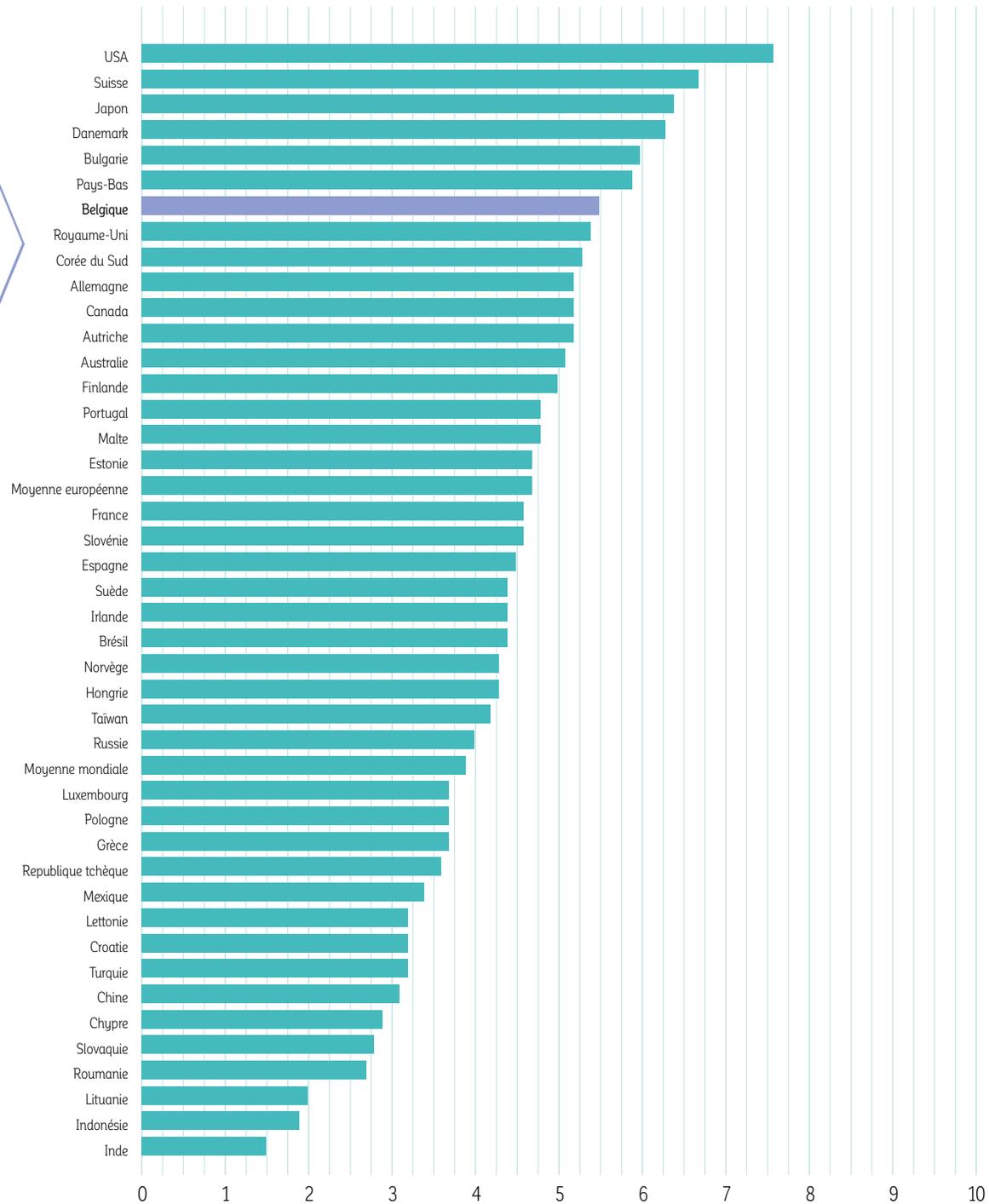
Ce prêt spécial photovoltaïque s'est bien évidemment ajouté aux possibilités existantes. Le prêt GREEN HEALTH propose toujours un crédit à taux plancher réservé aux travaux économiseurs d'énergie tels que l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures, la rénovation et l'optimisation du système de chauffage, l'optimisation des installations électriques, l'installation d'un système de production d'énergie renouvelable, l'amélioration de la ventilation ou encore le suivi de la performance énergétique. Enfin, la solution du tiers investisseur constitue une autre opportunité de transition. Dans ce schéma, l'entreprise bénéficiaire ne s'occupe de rien, le projet de l'installation et son fonctionnement étant entièrement assurés par WALLONIE SANTÉ et son partenaire Luminus pour le volet opérationnel. L'entreprise bénéficiera, sans aucune démarche administrative ou mobilisation humaine ou financière importante, d'une production d'énergie verte et donc d'une réduction substantielle de sa consommation et de ses coûts en énergie tandis qu'elle deviendra automatiquement propriétaire des installations après 10 ans.

Bien entendu, si le volet énergétique représente la composante la plus importante et la plus visible de la transition, d'autres démarches peuvent aussi être entreprises visant à opter pour certaines pratiques médicales moins polluantes, quand la situation le permet. Il y a moyen de travailler plus localement, mais aussi avec des solutions alternatives (reconnexion à la nature pour réduire le stress) ou encore opter pour des solutions de type e-health ou de télémédecine. Comme souvent, il s'agit donc d'un tout. Mais commençons par le commencement et focalisons-nous sur les lieux de soins.





CLASSEMENT DE L'EMPREINTE CARBONE PAR PAYS DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (2019)





CAP48, CBC ET WALLONIE SANTÉ

PARTENARIAT FORT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE SECTEUR DU HANDICAP

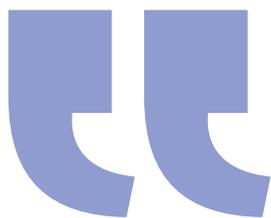


Renault Tockert (CAP 48)



Laurent Remacle (CBC)

WALLONIE SANTÉ s'engage aux côtés de CAP48 et de la banque CBC pour cofinancer la transition énergétique des institutions d'accueil de personnes porteuses de handicap. L'objectif de cette association est triple : améliorer la qualité de vie des usagers, réduire l'empreinte carbone liée à l'activité et diminuer les coûts de fonctionnement.



EN 50 ANS, CAP 48 A RÉCOLTÉ 50 MILLIONS D'EUROS ET RÉPARTI CETTE MANNE ENTRE 2.237 PROJETS.



On ne présente plus CAP48, une organisation belge fondée en 1957, qui permet chaque année la récolte de fonds destinés principalement aux personnes handicapées dans les communautés française et germanophone de Belgique. CAP48 compte 8.000 bénévoles dans ses rangs et l'organisation a conclu des partenariats avec les pouvoirs publics ainsi que des entreprises partenaires comme la RTBF, CBC Banque et Assurance, Electrabel, la Loterie nationale, Proximus, etc. En 50 ans, CAP 48 a récolté 50 millions d'euros et réparti cette manne entre 2.237 projets.

Aujourd'hui, le secteur de la santé se trouve logiquement confronté à un nouveau défi : celui de la transition énergétique, à la fois pour des raisons environnementales, mais aussi dans une optique sociale, budgétaire et économique. L'urgence est bien réelle, surtout dans un contexte de crise énergétique, mais, souvent, les institutions ne disposent ni des connaissances ni des ressources humaines ou financières suffisantes pour financer leurs besoins. Et c'est là toute la raison d'être de l'association entre CAP48, CBC et WALLONIE SANTÉ : fournir aux associations une solution de rénovation globale et durable dans le but d'améliorer la qualité de vie des usagers, de réduire l'empreinte carbone et de diminuer les coûts de fonctionnement. Nos partenaires, Renaud Tockert (CAP48) et Laurent Remacle (CBC), nous parlent de ces projets à vocation profondément humaine.

CAP 48, C'EST UNE LONGUE HISTOIRE. POURRIEZ-VOUS NOUS LA RÉSUMER DANS LES GRANDES LIGNES ?

Renaud Tockert : CAP48 est l'opération de solidarité de la RTBF en faveur des personnes handicapées et de jeunes en difficulté. Chaque année des campagnes de sensibilisation et de récolte de fonds sont organisées pour financer des associations en charge de ces personnes. Plus de 150 projets différents sont financés chaque année grâce à la solidarité du grand public.

VOUS ÊTES PARTENAIRE DE CAP48 DEPUIS TRÈS LONGTEMPS. QUELLES SONT LES INITIATIVES QUE VOUS AVEZ PU METTRE EN PLACE ENSEMBLE ET POURQUOI CE CHOIX ?

Laurent Remacle : CBC est partenaire de CAP48 depuis 20 ans. Les valeurs véhiculées par CAP48 rejoignent celles de CBC sur de nombreux aspects : la solidarité, l'intégrité et l'ouverture. Ensemble, nous avons créé le « LabCAP48 with CBC » pour permettre à des plus petits projets (jusqu'à 12.000 €) de pouvoir se réaliser grâce à cette plateforme de crowdfunding. Nous avons également mis en place un bouton de paiement CAP48 dans notre application CBC Mobile pour faciliter les versements de dons. Nos membres du personnel s'investissent aussi dans ce partenariat, que ce soit en vendant des Post-its CAP48 ou en marchant les 100 km de CAP48. De même, nous soutenons CAP48 lors du Gala et lors du Prix de l'Entreprise Citoyenne. Ce partenariat évolue chaque année et se tourne actuellement vers le digital et la durabilité. Ce nouveau projet global de rénovation des bâtiments d'accueil de personnes handicapées en vue d'améliorer leur performance énergétique en est la preuve.

QUELLE EST LA SITUATION DU SECTEUR DU HANDICAP EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

R.T. : La majorité des associations n'ont pas encore eu l'occasion d'effectuer des travaux d'envergure. Le secteur se sent bien évidemment concerné par cette question importante, et nombreux sont ceux qui ont déjà réalisé des actions ponctuelles. Mais l'approche globale, qui génère l'impact suffisant, n'est pas rencontrée pour des raisons de moyens.

QUELLE IMPORTANCE ACCORDEZ-VOUS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE CHEZ CBC ? QUELLE EST VOTRE VISION D'AVENIR À CE SUJET ?

L.R. : Tout d'abord, précisons que les institutions ne peuvent plus se permettre de subir de potentielles variations de coûts de l'énergie pouvant mettre à mal le bon suivi de leur objet social.

Mais nous ne pouvons pas oublier le dernier rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 20 mars 2023 confirmant que la décennie 2011-2020 a été la plus chaude depuis environ 125.000 ans. Malgré les nombreuses conséquences visibles, les émissions de gaz à effet de serre ont fortement augmenté. L'ensemble des démarches actuellement mises en place dans le monde visant notamment à augmenter notre efficacité énergétique ne compense toujours pas les émissions dues à l'augmentation de l'activité de nombreux secteurs. Pourtant, l'objectif de limiter le réchauffement global à 1,5°C impose le pic des émissions en 2025 et la neutralité carbone en 2050. Il est donc indispensable pour tous les acteurs, dont les plus gros consommateurs d'énergie comme les institutions liées à la santé notamment, pour des raisons de températures optimales pour les soins, de continuer à diminuer leur empreinte. Aujourd'hui de nombreuses solutions existent, mais le niveau d'optimisation visé est tel qu'il est nécessaire de se faire accompagner par des experts comme des auditeurs énergétiques, pour prendre les bonnes décisions et ne plus perdre de temps.

POURQUOI CETTE INITIATIVE D'APPEL À PROJETS EST-ELLE IMPORTANTE ?

R.T. : Cette action est essentielle à plusieurs titres. Elle rencontre d'abord la notion de confort et de bien-être des personnes vivant dans ces structures. Augmenter la qualité des bâtiments c'est d'abord agir avec un effet direct sur les personnes concernées et leur vie au quotidien. Ensuite s'inscrire dans les objectifs de la Région wallonne pour réduire la production des gaz à effet de serre est une ambition à laquelle nous avons envie de nous inscrire. La ministre Morreale s'est d'ailleurs aussi investie dans ce projet pilote avec le souhait de donner ensemble un coup d'accélérateur à cette dimension essentielle pour nous tous.

VOUS AVEZ SOLlicité WALLONIE SANTÉ DANS LE CADRE D'APPELS À PROJETS ET DE COFINANCEMENT POUR CAP48. POURQUOI CHERCHEZ-VOUS À ÉTENDRE LA COLLABORATION À UN ACTEUR DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE ?

L.R. : La présence d'un acteur indépendant telle que WALLONIE SANTÉ crédibilise la démarche de CAP48. Il est important pour CBC de démontrer que la collaboration est un moyen efficace de mettre en œuvre des projets en unissant des idées et des compétences.

QUELLE EST LA PLUS-VALUE DE CETTE COLLABORATION TANT AVEC CBC QU'UN FONDS D'INVESTISSEMENT PUBLIC TEL QUE WALLONIE SANTÉ ?

R.T. : C'est pour nous une véritable réussite d'avoir pu construire ensemble, avec les pouvoirs publics, notre partenaire bancaire CBC Banque, WALLONIE SANTÉ, et la solidarité de proximité exprimée autour de CAP48, un modèle de mise à disposition de moyens suffisants pour des associations du secteur du handicap pour avoir une approche globale pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Une association seule a beaucoup de difficulté à monter ce genre de projet, pour lequel elle n'a ni les moyens ni les compétences. Notre action rend ce type d'action réaliste et réalisable dans des délais relativement courts. C'est une opération vertueuse pour les bénéficiaires, et pour l'environnement. Ce sont d'ailleurs ces deux aspects stratégiques qui nous ont poussés à réfléchir à ce projet avec Laurent Remacle, il y a 4 ans déjà...

QUELS AVANTAGES VOYEZ-VOUS À TRAVAILLER AVEC WALLONIE SANTÉ ? ET QUEL AVANTAGE Y VOYEZ-VOUS POUR LES PORTEURS DE PROJETS ?

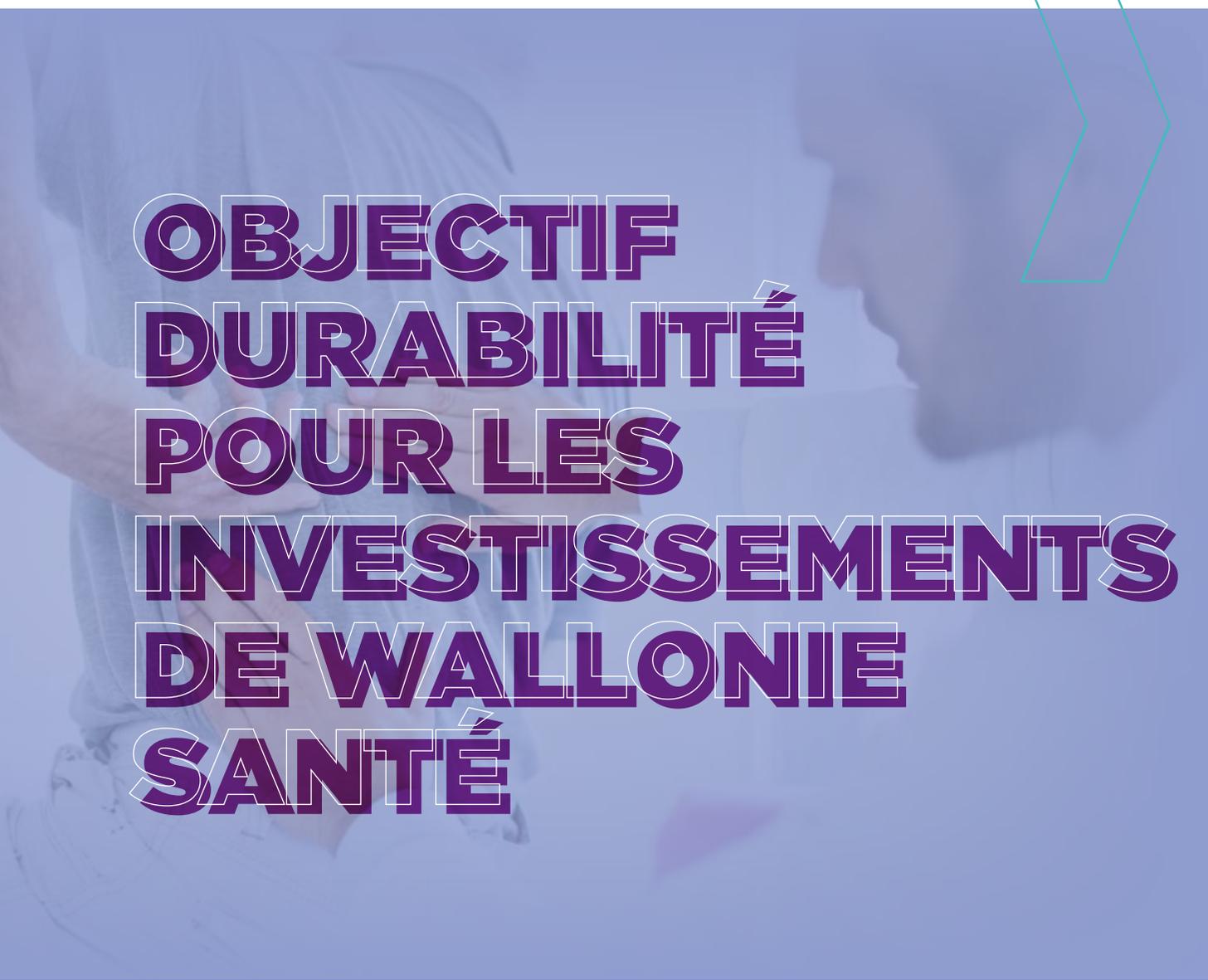
L.R. : WALLONIE SANTÉ dispose d'une image très positive dans le secteur et de la confiance des acteurs de terrain, tout comme CBC. Nous présenter ensemble, aux côtés de CAP48, avec une solution globale pour des projets d'avenir crédibilise notre démarche.

PLUS GLOBALEMENT, ON CONSTATE QUE LE MONDE DE LA FINANCE DÉPLOIE DES ACTIVITÉS - ET DES DÉPARTEMENTS - VOUÉES AUX INSTITUTIONS SOCIALES OU DE SANTÉ. QUELS SONT LA DÉMARCHE ET L'OBJECTIF ?

L.R. : Aux origines de CBC, on retrouve la banque coopérative CERA, ce qui fait de CBC une banque disposant d'une longue tradition en termes de non-marchand. CBC dispose d'ailleurs d'un département dédié au non marchand dont l'objectif est de connaître les problématiques des différents segments de clientèle pour répondre au mieux à leurs besoins spécifiques. La compréhension des écosystèmes et la maîtrise de nos chargés de relations dédiés au non-marchand permettent à CBC de se positionner comme l'un des grands acteurs du secteur en Wallonie.

IL S'AGIT D'UN PROJET PILOTE ENCORE. QUELLES SONT VOS AMBITIONS PAR LA SUITE ?

R.T. : Notre ambition est d'avoir une récurrence annuelle pour ce projet en Wallonie, et de pouvoir l'étendre géographiquement à Bruxelles et en Communauté germanophone aussi avec d'autres partenaires. De plus cette action devrait aussi couvrir le secteur de l'Aide à la jeunesse dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



OBJECTIF DURABILITÉ POUR LES INVESTISSEMENTS DE WALLONIE SANTÉ

Chez Wallonie Santé, nous sommes convaincus que l'investissement selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est une proposition de long terme, en phase avec notre mission originelle, qui est d'améliorer le quotidien des individus grâce à des investissements à valeur ajoutée.

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) ont pour but d'évaluer la manière dont les acteurs économiques prennent en compte les enjeux de développement durable dans leur stratégie. L'approche ESG fait actuellement l'objet d'une prise de conscience majeure et elle est en train de remodeler la façon dont les institutions et les entreprises en général évoluent et investissent. La durabilité prend donc une place de plus en plus importante dans la bonne gestion.

Il n'aura échappé à personne que le monde est confronté à des défis fondamentaux en matière de développement durable (changement climatique, vieillissement de la population, inégalités...), une situation qui nécessite de trouver des solutions impactantes. L'observation des critères ESG doit contribuer fortement à les faire émerger et à obtenir des résultats probants.

QUE MESURENT LES CRITÈRES ESG ?

Les critères ESG sont des critères extrafinanciers qui permettent de mesurer la résilience d'une organisation à long terme face aux risques dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance. Comme on l'aura compris, cet acronyme regroupe trois ensembles de critères qui permettent de guider les choix d'investissement dans une optique de responsabilité sociétale et de finance durable. Les **critères environnementaux** portent logiquement sur la façon dont les institutions et les entreprises font face aux défis environnementaux : déchets, pollution, émissions de gaz à effet de serre, déforestation, etc.

Les **critères sociaux** permettent, quant à eux, d'évaluer la manière dont les entreprises gèrent leur capital humain. Cela recouvre la diversité et l'égalité des chances, mais aussi les conditions de travail, les droits des travailleurs et le respect de ces droits, l'inclusivité, la formation du personnel, la prévention des accidents du travail, etc.

Enfin, les **critères de gouvernance** rendent compte de la manière dont les institutions et les entreprises sont dirigées. Ils se focalisent notamment sur la rémunération des dirigeants, les mécanismes mis en œuvre pour lutter contre la corruption, la structuration des Conseils d'administration, etc.

L'IMPORTANCE D'UNE POLITIQUE ESG POUR LES INSTITUTIONS

L'application d'une politique ESG au sein d'une institution est importante même si, elle peut induire de nouveaux investissements. Cependant, la mise en place d'une politique durable va permettre sur le long terme de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité et créer des opportunités : un positionnement différencié avec un pouvoir de marché associé, une meilleure attractivité en tant qu'employeur, une contribution à la lutte contre le changement climatique et une réduction significative des charges d'énergie.

Au cœur du principe ESG réside donc une idée simple selon laquelle les institutions ou les entreprises ont plus de chances de générer des performances et d'être pérennes si elles créent de la valeur à la fois pour leurs propriétaires, mais aussi pour toutes les parties prenantes autour de l'activité (employés, clients, fournisseurs et la société au sens large, y compris l'environnement). À l'avenir, l'ESG jouera un rôle toujours plus central dans la manière dont les entreprises sont évaluées, non seulement par les investisseurs, mais aussi par les consommateurs et les potentiels partenaires.

Sur le plan juridique, les réglementations européennes évoluent et des directives sur la publication d'informations en matière de durabilité ont déjà été adoptées. L'obligation découle en effet de l'application de trois outils européens : la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD), la Taxonomie européenne (qui classe les activités économiques selon leur degré de durabilité) et le futur devoir de vigilance des entreprises proposé par la Commission (Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDD)). Les exigences de reporting extrafinancier vont croître dans les années à venir, ceci dans le but de mettre en place un modèle économique durable pour atteindre la neutralité à l'horizon 2050, tout en créant des emplois et en améliorant la qualité de vie.

LES CRITÈRES ESG CHEZ WALLONIE SANTÉ

Que ce soit donc pour des raisons réglementaires, de résilience, de performance, d'image auprès de ses clients et employés, de convictions ou encore pour réduire ses coûts ou attirer des investisseurs, il est essentiel pour toute entreprise de mettre en place une stratégie ESG réfléchie et de prendre des mesures efficaces pour s'améliorer et garder le cap en intégrant ce cadre au cœur de son ADN.

Dans ce contexte et dans la continuité de la politique gouvernementale wallonne, Wallonie Santé s'accommode d'une politique ESG ambitieuse et tout en donnant la priorité au sens du projet sur le plan sociétal, elle tient compte de l'évaluation des critères ESG dans l'analyse globale des demandes de financement. En effet, Wallonie Santé est convaincue que l'évaluation du risque lié à l'emprunteur ne doit pas uniquement reposer sur les paramètres financiers traditionnels tandis que l'analyse doit aussi s'effectuer dans une approche dynamique et orientée vers l'avenir.

Par conséquent, l'analyse ESG ne se limite pas à l'activité passée de l'entreprise, mais elle prend en considération les plans d'avenir de l'institution concernée en tenant compte de la stratégie, du plan d'action et des indicateurs attestant du respect des engagements et des principes liés à la politique ESG.

Dans cette analyse, le résultat final (ou le score qui restitue les performances de l'institution sur les différentes thématiques ESG) pourra déboucher sur une action de sensibilisation de l'institution concernée ou sur une proposition d'accompagnement (ciblée si nécessaire) pour soutenir le développement de la culture ESG. Car la stratégie ESG permet d'infuser le secteur des soins de santé dans un contexte toujours plus marqué de résilience des institutions face aux changements. Oui, la prise en compte d'une politique ESG permettra d'appréhender et de relever les défis de demain.





TÉMOIGNAGES

CENTRE PÉRINATAL DU BRABANT WALLON

DE LA GROSSESSE
À LA PETITE
ENFANCE, UNE
APPROCHE
PÉRINATALE
GLOBALE





La médecine a besoin de revenir à une prise en charge plus globale, à la fois préventive et individualisée. C'est exactement la démarche adoptée par deux jeunes passionnées qui montent le projet du Centre de périnatalité du BW. Une belle initiative qui prévoit une foule de services, tous complémentaires.

La tendance est à une médecine plus inclusive qui ne se focalise plus uniquement sur les symptômes des patients, mais sur une prise en charge préventive et individualisée et qui englobe aussi les notions de bien-être, de bien-vivre, de santé mentale et de bien d'autres éléments encore. Toutes les facettes de la santé doivent être prises en compte de manière équivalente et complémentaire afin de promouvoir un système de santé moins compartimenté. C'est précisément l'objectif de Marine Dupont et Morgane Carlier, les deux porteuses de projet du Centre de Périnatalité du Brabant wallon, une structure d'accompagnement à la parentalité et qui a pour ambition de devenir un centre de référence, des soins de santé périnatale en Belgique. Leur philosophie ? Réunir des prestataires médicaux et paramédicaux autour de cette thématique dans un même lieu afin de contribuer à une expérience positive et épanouissante des parents, comme des enfants. Un projet innovant donc qui méritait une attention particulière. Marine Dupont et Morgane Carlier nous content la chose par le menu.

Marine Dupont et Morgane Carlier, fondatrices



COMMENT VOUS EST VENUE L'IDÉE D'OUVRIR CE TYPE DE CENTRE ?

Aujourd'hui l'offre de soin et d'accompagnement dans le domaine de la périnatalité à la parentalité est morcelée et les futurs parents sont souvent démunis pour trouver des professionnels spécialisés et compétents. La réforme qui a raccourci le temps d'accueil en maternité a montré une augmentation du besoin d'un suivi à domicile et/ou en cabinet médical pour solutionner une série de problèmes post-partum nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire. Aujourd'hui, la logique de suivi est malheureusement trop éclatée avec des professionnels de santé indépendants qui ne travaillent pas suffisamment en réseau pour une prise en charge optimale. Notre position de sage-femme nous a rapidement ouvert les yeux sur la situation et il nous est apparu évident qu'il fallait offrir une formule qui n'existait pas encore et de promouvoir la santé maternelle et infantile pour un futur meilleur.



L'AVIS DE LARA COLLARD

Voilà des projets comme on aime en voir. Et en suivre. Car l'approche globale et l'enthousiasme de Marine et de Morgane sont tout simplement contagieux. Le projet du centre périnatal est novateur et il répond de surcroît à un vrai besoin des jeunes parents ou futurs parents. Marine et Morgane suivent elles aussi la tendance naissante de l'approche globale où le patient ou les bénéficiaires sont inscrits dans un trajet de soins intelligent et évolutif qui permet de meilleures prestations grâce aux échanges entre les praticiens. Il est essentiel pour le bien des personnes de mettre sur pied ce type de médecine plus inclusive qui capitalise sur une prise en charge à la fois plus préventive et individualisée. Tout le monde est gagnant dans un système moins compartimenté, surtout quand il s'agit de soins.

VOTRE APPROCHE MÉDICALE EST GLOBALE ET TRANSVERSALE. QUELS SONT, SELON VOUS, LES AVANTAGES DE CETTE VISION ?

Notre vision d'un centre de référence en périnatalité et d'accompagnement à la parentalité permet d'être inclusif (en collaborant avec les structures hospitalières, CPAS, ONE, ligue des familles, les mutuelles, les écoles, les médecins généralistes, les centres médicaux, etc.) tout en faisant coexister les pratiques médicales, paramédicales et thérapeutiques au sein d'un même lieu. La santé est complexe, car elle s'exprime à travers différents aspects (physique, psychique, psychologique et spirituelle). L'avantage de rassembler les complémentarités professionnelles autour des besoins du patient ou de la famille permet de prendre en considération tous ces aspects de manière adaptée et personnalisée dans un objectif d'épanouissement, de bien-être et d'une santé meilleure.

COMMENT LES DIFFÉRENTS PRESTATAIRES PEUVENT-ILS ÉCHANGER AUTOUR D'UN PATIENT ?

Le centre existe aujourd'hui aussi bien pour fédérer les professionnels que les familles. Être réunis au sein d'un même espace, avec des professionnels complémentaires et qui partagent la même vision, les mêmes valeurs, facilite la communication et les interactions entre les différents acteurs. Nous organisons plusieurs réunions par trimestre à la fois avec les professionnels, mais aussi des collaborateurs externes pour créer et développer ce réseau qui est tellement important. L'objectif est l'amélioration continue de la qualité des soins prodigués.

COMMENT WALLONIE SANTÉ A-T-ELLE PU VOUS SOUTENIR DANS LA CONSTRUCTION DE VOTRE PROJET ?

Wallonie Santé nous a remarquablement entendus et soutenus dans la concrétisation du projet de centre, car d'une part Wallonie Santé a permis de rassembler une partie de l'effort propre requis par la Banque grâce à l'octroi d'un prêt subordonné

et d'autre part elle s'est portée garante de CBC Banque ce qui a permis d'accéder aux financements nécessaires pour créer ce lieu unique.

ON VOUS SENT PLEINES D'IDÉES NOVATRICES. VOTRE PROJET VA LOIN, CAR IL INCLUT AUSSI UN AXE DIÉTÉTIQUE À DESTINATION DES MÈRES ET QUI PRÉVOIT D'UTILISER L'ANCIEN ESPACE RESTAURANT DU BÂTIMENT EN RÉNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ATELIERS AUTOUR DE L'ALIMENTATION. DITES EN NOUS UN PEU PLUS.

L'alimentation est un besoin vital et essentiel au maintien de la santé. C'est un axe incontournable de notre prise en charge. Cette magnifique grange du XVIII^e siècle entièrement rénovée en salle de réception et restauration accueille divers acteurs de la gastronomie locale pour créer un nouveau concept et dynamiser les lieux. Grâce à de brillants traiteurs, chefs cuisiniers, mais aussi des professionnels spécialisés tels que diététiciennes, nutritionnistes et nutri-thérapeutes, nous proposons des services diversifiés et qui répondent aux demandes et besoins de chacun. Nous portons une attention toute particulière à la relation entre l'alimentation, la fertilité, le diabète, la grossesse, l'allaitement, les troubles alimentaires, etc.

AVEZ-VOUS DÉJÀ D'AUTRES ÉVOLUTIONS EN TÊTE POUR PARFAIRE ENCORE VOTRE APPROCHE ?

Les projets ne cessent de croître et de se dessiner. Nous souhaitons nous engager à ce que le centre soit aussi un lieu le plus respectueux possible de l'environnement. Il s'agit donc de diminuer notre empreinte carbone, de devenir énergétiquement autonome, de promouvoir les circuits courts (artisans et producteurs locaux) et de s'inscrire dans une logique d'économie circulaire.



FICHE TECHNIQUE

Institution :
Centre Périnatal du BW (VRL BUILDING SRL)

Secteur :
Privé

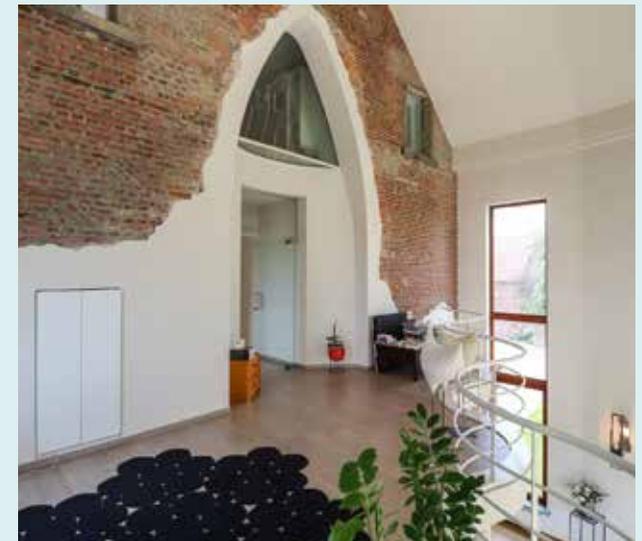
Type :
Centre de soins périnatal

Année de lancement des activités : 2023

Localisation : Rue Dernier Patard 1, 1470 Genappe

Site web :
<https://www.centreperinataldubw.com/>

NOTRE VISION D'UN CENTRE DE
RÉFÉRENCE EN PÉRINATALITÉ
ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA
PARENTALITÉ PERMET D'ÊTRE
INCLUSIF.



AU PETIT BONHEUR

LES BRAS
(GRANDS)
OUVERTS

“

NOUS AVONS LA CHANCE EN BELGIQUE
D'AVOIR 10 ANS D'AVANCE SUR LA PRISE EN
CHARGE DE LA PERSONNE
PORTEUSE D'UN HANDICAP.

”





Wallonie Santé accompagne et soutient de nombreuses institutions d'accueil de personnes porteuses de handicaps. C'est le cas de « Au Petit Bonheur », une structure qui compte déjà trois centres d'accueil pour un total de 107 résidents dont l'objectif passe par la construction d'une nouvelle infrastructure pour renforcer l'encadrement de qualité.

« Au petit bonheur », c'est d'abord l'histoire d'une passionnée, Sabine Mortier, éducatrice et ardente défenseuse de l'éducation positive et d'une prise en charge douce et sécurisante. Dès 2006, elle crée « Au petit bonheur », une structure d'accueil pour personnes en situation de handicap et elle est rapidement agréée par l'AVIQ. Et comme la passion est là, les projets se succèdent. Au total, ce sont aujourd'hui 3 résidences qui sont opérationnelles dans l'accueil de personnes porteuses de handicaps, chacune avec sa propre méthodologie d'intervention pour un meilleur suivi et une meilleure inclusion en fonction des pathologies. Aujourd'hui, « Au petit bonheur » jouit d'une belle réputation. Au point que l'AVIQ elle-même vient solliciter l'équipe de Sabine Mortier pour répondre à des situations d'urgence. C'est dans cette dynamique d'ailleurs que « Au petit bonheur » entre dans une nouvelle logique de croissance : pour accueillir davantage de résidents et notamment des personnes atteintes du syndrome de Prader-Willi, une forme particulière d'autisme, l'institution va acquérir un nouveau bâtiment spécialement aménagé afin de conserver un haut degré de qualité. Wallonie Santé participe au financement de ce beau projet humain. Sabine, propriétaire-gérante nous explique sa démarche (passionnée).

Sabine Mortier, propriétaire-gérante

« AU PETIT BONHEUR », ÇA RESSEMBLE UN PEU À UNE HISTOIRE D'AMOUR POUR VOUS. POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER BRIÈVEMENT VOTRE DÉMARCHÉ ET CE QUI VOUS POUSSE DANS CETTE DIRECTION ?

L'encadrement de personnes différentes porteuses d'un handicap ainsi que l'aspect profondément humain est une réelle et grande histoire d'amour entre mon métier et moi. Cette histoire se construit jour après jour, au fil des rencontres et des relations tissées avec ces personnes. Chaque jour je me rends sur mon lieu de travail sans avoir l'impression d'aller travailler, car la relation qui me lie aux résidents me rend joyeuse, enthousiaste et emplie ma vie de sens. Écouter leurs besoins et construire



L'AVIS DE LARA COLLARD

Au Petit Bonheur, c'est avant tout une histoire passionnément humaine. C'est une belle aventure comme on aime en défendre chez Wallonie Santé. L'infrastructure déployée par Sabine Mortier est à haute valeur ajoutée, d'autant qu'elle répond à une vraie demande autant qu'à de vraies urgences. C'est à la demande de notre partenaire bancaire ING que nous intervenons dans ce dossier à raison de 50% du financement. Cette manière d'opérer montre à la fois que nous sommes les premiers partenaires des banques dans les projets de financement pour la santé, mais aussi que l'intervention de Wallonie Santé permet aussi d'alléger la charge qui repose uniquement sur le premier partenaire financier du porteur de projet. Cette diversification des sources de financement permet de conserver bien plus d'agilité pour les potentiels projets futurs.

avec eux un projet de vie porteur de sens est un challenge très stimulant intellectuellement.

VOUS ALLEZ ENCORE VOUS AGRANDIR AVEC L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT. DANS QUEL CONTEXTE ET AVEC QUELS OBJECTIFS ?

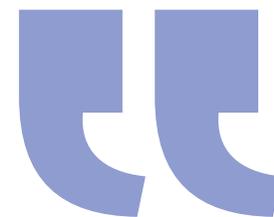
Effectivement, nous souhaitons encore nous agrandir, portés par l'envie de toujours s'améliorer dans notre encadrement, en créant des projets spécifiques, adaptés à notre population.

COMMENT WALLONIE SANTÉ VOUS SOUTIENT-ELLE DANS CE PROJET ?

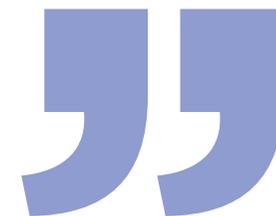
Wallonie Santé nous a permis de créer un foyer magnifique, spacieux, et d'ouvrir une aile spécialisée dans la prise en charge du syndrome Prader Willi qui est un trouble rare, nécessitant un foyer extrêmement structuré, avec un projet adapté aux comportements de cette pathologie.

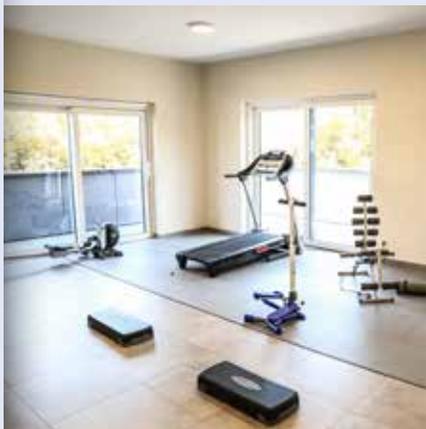
VOUS ÊTES UNE PASSIONNÉE. COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR ET QUELLE SERAIT POUR VOUS L'ÉVOLUTION IDÉALE QUE DEVRAIT SUIVRE LE SECTEUR DE L'ACCUEIL POUR PERSONNES HANDICAPÉES EN GÉNÉRAL ?

Passionnée, je le suis ! Nous avons la chance en Belgique d'avoir 10 ans d'avance sur la prise en charge de la personne porteuse d'un handicap. Nous collaborons avec les services de l'AVIQ qui sont de réels partenaires dans le suivi de nos SAFAE (Service agréé et financé par une autorité étrangère). La confiance qui s'est également installée avec le service régional de la santé française, et avec qui au fil des années, la collaboration est aussi devenue très constructive.



NOUS SOUHAITONS ENCORE NOUS AGRANDIR, PORTÉS PAR L'ENVIE DE TOUJOURS S'AMÉLIORER DANS NOTRE ENCADREMENT, EN CRÉANT DES PROJETS SPÉCIFIQUES, ADAPTÉS À NOTRE POPULATION.





FICHE TECHNIQUE

Institution :
Au Petit Bonheur

Secteur :
Privé

Type :
Accueil pour personnes en situation de handicap

Année de lancement des activités : 2006

Localisation : Thier Saint Léonard, 50
à 4460 Grâce-Hollogne

Site web :
<https://aupetitbonheur.eu>

“

L'AVIQ ELLE-MÊME VIENT
SOLLICITER L'ÉQUIPE DE SABINE
MORTIER POUR RÉPONDRE À DES
SITUATIONS D'URGENCE.

”





ANDAGE

**LA TRANSITION
ENERGETIQUE
COMME
OPPORTUNITE**

Gros consommateurs d'énergie, les structures de soins ont tout intérêt à embrasser la transition énergétique à la fois pour réduire leur empreinte carbone, mais aussi pour sécuriser leur bilan financier. L'ASBL a obtenu un soutien de Wallonie Santé destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques et d'une chaudière à pellets.

On ne présente plus l'ASBL Andage qui fait référence dans la province du Luxembourg pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette institution, créée il y a 40 ans, regroupe aujourd'hui 11 services différents (accueil de jour et complet, gardes à domicile, maisons communautaires, service résidentiel pour personnes polyhandicapées, etc.) emploie 130 personnes et apporte des solutions concrètes à pas moins de 430 familles ou bénéficiaires. Comme au sein de nombreuses autres institutions, Andage a été frappée de plein fouet par la crise de l'énergie. Aussi, les dirigeants de l'ASBL ont décidé de ne pas subir la situation, mais d'agir pour à la fois améliorer leur empreinte carbone, mais aussi s'affranchir des fluctuations des prix des marchés de l'énergie. Pour y parvenir rapidement, Andage a sollicité Wallonie Santé dans le cadre d'un financement vert (Green Health) afin d'équiper chaque structure de panneaux photovoltaïques, mais aussi pour remplacer l'ancienne chaudière à mazout du siège social par une chaufferie à pellets, un dispositif qui, dans la province du Luxembourg, possède aussi l'énorme avantage d'être en circuit court. Jean-Marc Caris, Directeur général nous explique sa démarche et les avantages générés par cette transition.

Jean-Marc Caris, Directeur général

L'HISTOIRE D'ANDAGE EST LONGUE. QUELLE EST-ELLE ?

L'histoire d'Andage est longue de 45 ans. Nous proposons une diversité de services répondant aux besoins des personnes handicapées en Province de Luxembourg. Aujourd'hui, notre structure regroupe 430 bénéficiaires, 130 membres du personnel à travers pas moins de 11 services. Notre mission est de développer des projets innovants et des réponses adaptées aux besoins de nos bénéficiaires et de leur famille dans une démarche citoyenne et dans une cohésion de services diversifiés. Pour mener à bien cette mission, nous fondons notre action sur plusieurs valeurs profondément humaines, à savoir la citoyenneté, la déontologie, l'équité, la cocréation et la neutralité. Pour nos équipes, nos bénéficiaires sont au centre de nos projets et de nos actions. Notre objectif est un accompagnement individuel et collectif visant à offrir une qualité de vie et un bien-être global.

“

**WALLONIE SANTÉ
EST UN ACTEUR
ESSENTIEL QUI
NOUS SOUTIENT
DANS NOS
AMBITIONS DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE.**

”

FICHE TECHNIQUE

Institution :
Andage

Secteur : Privé associatif

Type : Accueil et services pour personnes en situation de handicap

Année de lancement des activités : 1975

Localisation :
Rue du Château, 1 à 6900 Marche-en-Famenne

Site web : <https://www.andage.be/>



“

**POUR CE QUI CONCERNE
LES INSTALLATIONS
PHOTOVOLTAÏQUES,
NOUS AVONS INVESTI
225.000 EUROS ET, SELON
LES CALCULS, CEUX-CI
DEVRAIENT ENGENDRER
UNE ÉCONOMIE ANNUELLE
TOURNANT AUTOUR DES
34.000 EUROS.**

”

POURQUOI AVEZ-VOUS DÉCIDÉ D'INVESTIR DANS DES TRAVAUX ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE. QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

La transition écologique est un des axes de notre Contrat par Objectif que nous avons passé avec l'AVIQ. Un de ces objectifs stratégiques tient dans la mise en place d'une politique énergétique durable à la fois pour le bâti et la mobilité. Outre la sensibilisation de nos collaborateurs à être économes avec les ressources et l'énergie, nous avons décidé de réduire nos émissions de carbone en plaçant des panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments ainsi qu'en recourant à des batteries de stockage pour certains bâtiments. Nous souhaitons aussi mettre en place une approche circulaire avec une meilleure gestion des déchets. Pour ce qui concerne les installations photovoltaïques, nous avons investi 225.000 euros et, selon les calculs, ceux-ci devraient engendrer une économie annuelle en électricité tournant autour des 34.000 euros. Par ailleurs, l'installation d'une chaudière à pellets pour notre siège social doit aussi réduire nos émissions tout en générant une économie annuelle de 1.400 euros environ. L'opportunité est donc double : environnementale et financière.

COMMENT WALLONIE SANTÉ VOUS SOUTIENT-ELLE DANS CETTE TRANSITION ?

Wallonie Santé est un acteur essentiel qui nous soutient dans nos ambitions de transition écologique. Nous avons obtenu un financement à taux préférentiel via WALLONIE SANTÉ qui nous a permis de concrétiser nos projets, à la fois pour la partie photovoltaïque, mais aussi pour la chaudière au pellet.

OUTRE LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET LA CHAUDIÈRE À PELLETS, AVEZ-VOUS D'AUTRES INVESTISSEMENTS ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE EN LIGNE DE MIRE ?

Absolument. Tout ceci est encore à l'étude. Nous allons participer à l'appel à projets UREBA exceptionnel 2022-2024. L'étude de faisabilité a été réalisée en ce début d'année 2023 avec un architecte et des personnes-ressources externes. Actuellement, plusieurs bâtiments apparaîtraient dans les conditions d'éligibilité et un dossier de candidature est en cours de rédaction pour ceux-ci. Au-delà des appels à projets, l'ASBL restera attentive à toute opportunité permettant d'améliorer ses consommations d'énergie au quotidien.

QUE POURRIEZ-VOUS DIRE AUX AUTRES STRUCTURES DU SECTEUR QUI N'ONT PAS ENCORE INVESTI DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Que la transition écologique constitue une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. La transition écologique recouvre plusieurs secteurs : énergétique, alimentaire, renforcement de la biodiversité. Ils nous tiennent tous à cœur.



L'AVIS DE LARA COLLARD

Andage est un acteur important du secteur de l'encadrement des personnes porteuses de handicap en province du Luxembourg. WALLONIE SANTÉ intervient ici pour les besoins des bâtiments en transition énergétique, car les factures pèsent sur les institutions, à fortiori depuis la crise. Chez WALLONIE SANTÉ, il nous tient à cœur de soutenir cette transition qui s'inscrit dans une vision long-terme d'efficience et de pérennité des activités. Nous disposons à ces fins de plusieurs outils et de plusieurs leviers. Il y a naturellement notre prêt Spécial Photovoltaïque qui permet de très belles installations pour un montant plafonné à 500.000 euros. Le jeu en vaut la chandelle, car ces investissements sont aujourd'hui amortis en moins de 7 ans. Enfin, le principe du tiers investisseur en énergie n'est pas non plus à ignorer, car il s'agit d'une formule clé sur porte très confortable où le bénéficiaire devient même propriétaire des installations après 10 ans. Plus que jamais, les crises sont des opportunités. Et il est temps de les saisir.

SUIVI DE NOS DOSSIERS

L'ABBAYE D'OIGNIES

Souvenez-vous

Valoriser le patrimoine wallon à travers une structure à vocation sociale et d'avenir : voilà en résumé le projet de la réhabilitation de l'ancienne abbaye d'Oignies et sa transformation en maison de repos. À terme, 85 places devraient être disponibles dans cet environnement champêtre et à haute valeur ajoutée. C'est la banque des porteurs de projet, CBC, qui a sollicité WALLONIE SANTÉ pour boucler le tour de table de la levée de fonds.

Comment avance le projet ?

Le travail à consentir sur le site d'Oignies est titanesque. Ce qui n'est pas une surprise lorsqu'on s'attaque à une bâtisse dont les fondations remontent au Moyen-Âge. Actuellement, les 3 ailes du bâtiment en « U » ont été complètement démantelées et les architectes ont mis leurs plans à jour. Pourquoi ? Parce qu'avec l'augmentation du coût de l'énergie, de nouvelles dispositions ont été prises,

notamment en aménageant les caves pour y installer des pompes à chaleur.

Par ailleurs, les travaux concernant les cages d'ascenseur sont terminés à 30%. Des trouées ont été faites dans les murs (1 m d'épaisseur) pour les nouvelles portes d'accès. Certains plafonds à valeur patrimoniale ont été restaurés tandis que les superbes façades ont été nettoyées. Les anciennes charpentes en chêne ont aussi été réparées et traitées, ce qui a permis de planifier la réfection des toitures à l'été 2023. Dans l'aile est, la construction des nouveaux étages a commencé et il est prévu que le gros œuvre puisse être fermé pour l'automne 2023. Dans la foulée, les cloisons seront dressées et les installations électriques et sanitaires pourront suivre. La fin des travaux est toujours prévue pour octobre 2024.







SUIVI DE NOS DOSSIERS

AIGT

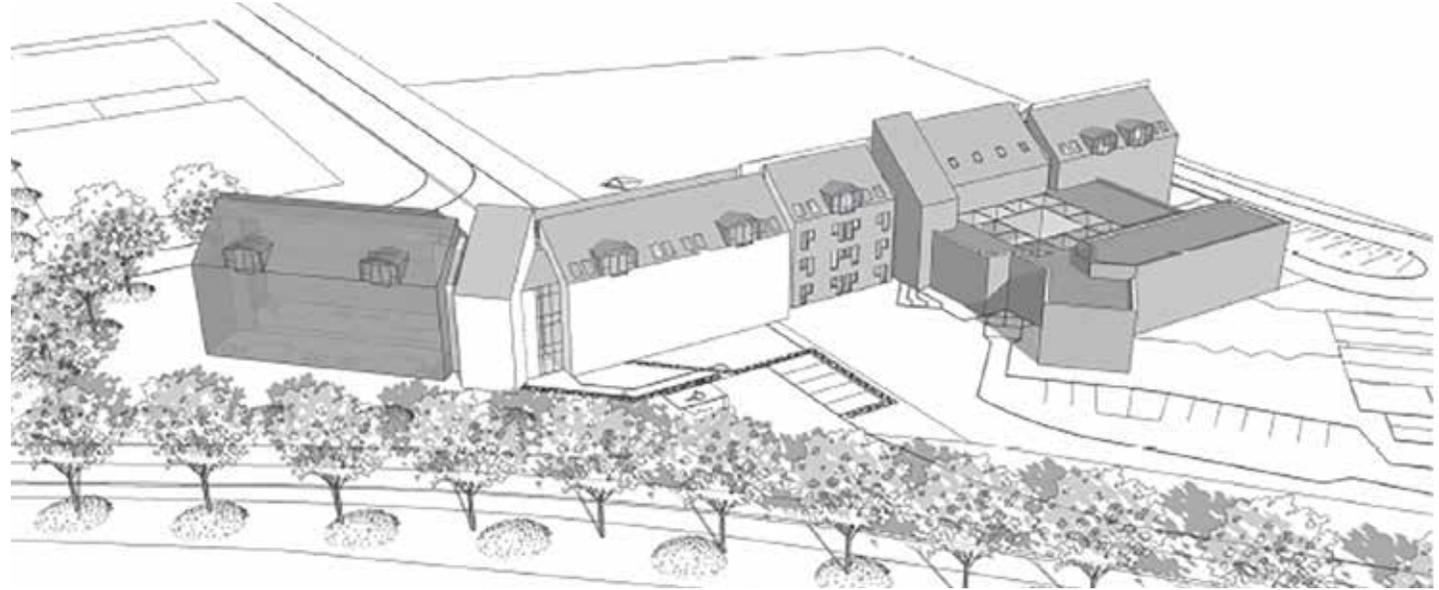
Souvenez-vous

WALLONIE SANTÉ s'adresse également aux intercommunales qui mènent aussi d'ambitieux projets de développement, notamment pour renforcer l'accueil des aînés sur leur territoire. C'est le cas de l'AIGT, une intercommunale créée en 2019 et qui pilote le développement des infrastructures dédiées aux seniors sur les communes de Chimay, Couvin, Froidchapelle et Momignies. L'AIGT mène plusieurs projets de front, entre extension d'un site existant, construction d'une nouvelle maison de repos et développement de son offre de soins. WALLONIE SANTE est intervenue aux côtés des banques dans le financement de ces investissements.

Comment avance le projet ?

Le projet de l'AIGT est donc quadruple. Les travaux sont phasés. Pour ce qui concerne le chantier de la maison de repos située à Couvin, les travaux de maçonnerie pour la structure se terminent et ils vont faire place aux travaux de parements. Pour ce bâtiment, la fin des travaux est prévue pour juillet 2024.

Un autre chantier est en cours : celui d'extension et de transformation de la maison de repos et de soins « Le Chalon ». Les travaux d'extension vont être réceptionnés et une fois que les organismes d'agrégation (AVIQ, etc.) auront validé le tout, les travaux de transformation (isolation en particulier) débuteront sur le bâtiment existant. La fin des travaux est prévue en novembre 2023.







SUIVI DE NOS DOSSIERS

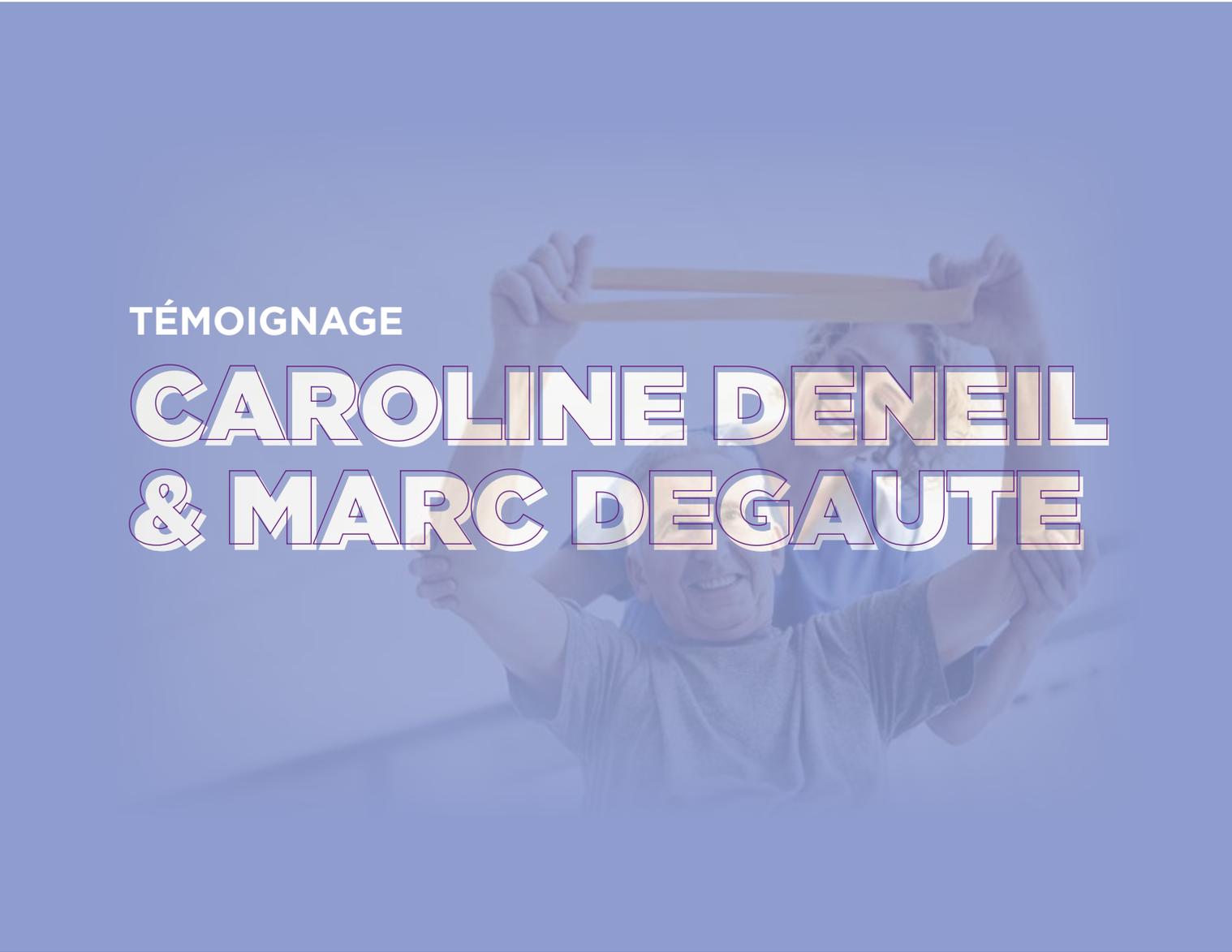
ESPACE GLOBAL SANTÉ

Souvenez-vous

« Espace Global Santé » est un projet d'espace santé novateur et totalement en rupture avec la segmentation des soins telle que proposée actuellement. Pour la famille Jacquet qui est à la manœuvre, il s'agit en effet de développer un espace systémique et connecté de services et de prestataires avec pour objectif final offrir une prise en charge globale et plus humaine véritablement centrée sur l'individu. WALLONIE SANTÉ a été sollicitée dans ce dossier par le conseil financier des porteurs de projet, la banque CBC. Le financement se fait donc en partenariat.

Comment avance le projet ?

Les travaux de construction du nouveau bâtiment avancent bien. Le gros œuvre est fermé et les équipes s'affairent à l'isolation des sols et à la pose des chapes. Dès la rentrée, c'est de l'équipement intérieur qu'il sera question : appareils sanitaires, ventilation, clim et électricité. Dans l'agenda, il est prévu de terminer le 2e étage en septembre de même que le 1er et le rez. Il restera alors à s'attaquer au sous-sol qui regroupera la piscine et la salle de gym. Voilà qui sent déjà bon le bien-être.



TÉMOIGNAGE

CAROLINE DENEIL & MARC DEGAUTE

En 2022, Wallonie Santé a accueilli deux nouveaux collègues au sein de son équipe : Caroline Deneil a rejoint la team d'Investment Managers tandis que Marc Degaute a rejoint le Comité de Direction. Ils expliquent pourquoi.

CAROLINE, LE MONDE DE LA SANTÉ NE VOUS EST PAS INCONNU PUISQUE VOUS Y TRAVAILLIEZ PRÉCÉDEMMENT. QUEL EST VOTRE PARCOURS ?

Caroline Deneil : Titulaire d'un master en sciences de gestion et financières aux HEC, j'ai débuté ma carrière comme contrôleuse de gestion. Je suis ensuite passée cheffe de service du contrôle de gestion BENELUX pour une entreprise internationale cotée en bourse spécialisée dans les gaz industriels. Toutefois, après 18 ans de carrière, j'ai souhaité redonner plus de sens à mon parcours professionnel. J'ai choisi de réorienter ma carrière vers le secteur des soins de santé, motivée à la fois par les enjeux sociétaux et la complexité du système. Je suis donc arrivée au CHU UCL Namur, d'abord comme chef de service du Contrôle de Gestion puis comme responsable de la Performance médico-économique du Groupe. Pendant plus de 9 ans, j'y ai réalisé diverses missions et projets à caractère économique, financier ou organisationnel, et ce dans des environnements toujours plus exigeants et en perpétuelle évolution. Cette expérience m'a permis d'acquérir l'expertise du secteur des soins de santé. C'est donc assez naturellement que l'offre de WALLONIE SANTÉ m'a séduite, car la fonction d'Investment Manager est à la croisée des routes professionnelles que j'avais empruntées.

MARC, VOUS AVEZ RÉCEMMENT REJOINT LE COMITÉ DE DIRECTION DE WALLONIE SANTÉ. RAPPELEZ-NOUS BRIÈVEMENT VOTRE PARCOURS ?

Marc Degaute : Ma carrière, déjà longue de bientôt 30 ans, s'est déroulée dans le secteur public. Au départ comme spécialiste dans les départements budget/finances dans l'administration et ensuite dans des cabinets ministériels durant une dizaine d'années. J'ai ensuite eu la chance d'être désigné comme chef de cabinet ou j'ai supervisé des activités très variées telles que, les fonds structurels, le budget, la Fonction publique, le logement ou encore les pouvoirs locaux.

QU'EST-CE QUI VOUS SÉDUIT DANS LE PROJET DE WALLONIE SANTÉ ?

M.D. : En mai 2022, j'ai d'abord rejoint la SOGEPA qui s'adressait aux entreprises en retournement et ses projets de redéploiement des sites industriels – activités dans lesquelles je suis toujours actif aujourd'hui. Ce n'est que sur place que j'ai appris à mieux connaître l'activité de WALLONIE SANTÉ. L'importance du secteur des soins de santé a sauté aux yeux de tout le monde durant la crise du Covid. Un non averti pouvait penser que, avant cette crise, la pérennité de ce secteur était d'office acquise dans nos pays développés. En réalité, il n'en est rien. Contribuer au soutien financier de ce secteur, et au travers de ce soutien, participer modestement au maintien de l'accès aux soins de santé pour toute la population, c'est ce qui motive le plus dans le projet de WALLONIE SANTÉ.

ET VOUS, CAROLINE, QU'EST-CE QUI VOUS A SÉDUITE DANS LE PROJET DE WALLONIE SANTÉ ?

C.D. : Le projet de WALLONIE SANTÉ est enthousiasmant, car il intègre une approche polymorphe d'interventions pour soutenir les acteurs de la Santé et de l'Action sociale. Je considère que WALLONIE SANTÉ est bien davantage qu'un acteur du financement. C'est en effet un maillon essentiel dans l'accompagnement des structures qui leur permet d'évoluer et de se développer dans un contexte incertain et toujours plus complexe. Ces objectifs sociétaux ont toute leur importance pour moi. Un autre des grands points forts de WALLONIE SANTÉ est d'être très proche des acteurs de terrain. Pour l'équipe d'Investment Managers que nous sommes, il est essentiel d'aller à la rencontre des personnes qui font le secteur au quotidien afin de bien cerner leurs problématiques et d'y répondre par des solutions toujours plus flexibles leur permettant de concrétiser leurs projets. D'autre part, ça fait sens pour moi de mettre mon expertise au service des défis si nombreux à relever dans un environnement qui, avouons-le, est en perpétuelle mutation. Être impliquée dans des projets à haute valeur sociale ajoutée aux côtés de gens compétents et engagés constitue incontestablement une vraie source de motivation et d'épanouissement.

Caroline Deneil,
Investment Manager





MARC, VOTRE ACTIVITÉ AU SEIN DE WALLONIE ENTREPRENDRE EST DIVERSIFIÉE. VOUS ÊTES AUSSI UN HOMME TRÈS ACTIF DANS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES, LES DEEPTechs ET LE DIGITAL. OR, LA SANTÉ S'OUVRE ASSEZ RAPIDEMENT AUJOURD'HUI AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES. QU'EST-CE QUE CELA VOUS INSPIRE ?

M.D. : Depuis le début de ma carrière, au milieu des années 1990, dans le secteur de la formation professionnelle, j'ai toujours entendu que le digital (même si à l'époque on utilisait d'autres dénominations pour parler de ce secteur) était au cœur des enjeux du développement économique ou de la création d'emplois. Il s'agit donc d'une sorte de « révolution permanente » qui impacte tous les secteurs. Si les étapes précédentes ont plus particulièrement concerné l'infrastructure digitale, la digitalisation des processus ou encore la formation continue du personnel, l'actualité plus récente concerne aussi bien des mesures de protection (cybersécurité) ou la préparation aux nouveaux changements technologiques (IA). Pour le secteur de la Santé, comme pour les autres, il s'agit donc de s'adapter continuellement à ces évolutions technologiques, qui peuvent représenter aussi bien des menaces que des opportunités.

Marc Degaute,
Membre du Comité de direction
de Wallonie Santé

“

IL S'AGIT DONC DE S'ADAPTER CONTINUELLEMENT AUX ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES, QUI PEUVENT REPRÉSENTER AUSSI BIEN DES MENACES QUE DES OPPORTUNITÉS.

”

CAROLINE, VOUS ÊTES SUR LE TERRAIN ET AU CŒUR DES PROJETS. QUELS SONT CEUX QUI VOUS TIENNENT À CŒUR ? SONT-ILS DIVERSIFIÉS ?

C.D. : Tout à fait. Ils sont très nombreux et variés. Cela dit, même si tous me tiennent à cœur, je suis particulièrement intéressée par un des enjeux actuels, la transition énergétique qui devient de plus en plus une évidence. Ce qui est également très motivant c'est que quel que soit le projet, il est toujours source de valeur humaine et sociale. À chaque fois, c'est une nouvelle histoire, de nouvelles personnes et une nouvelle situation à appréhender et pour laquelle il faut trouver des solutions. Au-delà de financer les projets, nous souhaitons aussi accompagner les acteurs ce qui implique échanges et développement d'une relation client privilégiée dans le cadre du concept de la « smart money ». Et puis les domaines d'intervention sont très variés, car le secteur est aujourd'hui contraint de changer, d'évoluer. Il doit se repenser, que ce soit à travers les Life Sciences, la digitalisation, le shift ambulatoire, la crise énergétique,... De nouveaux besoins émergent et il faut pouvoir y répondre. Ce sont autant d'éléments qui font que tout projet est passionnant.

WALLONIE SANTÉ SOUTIEN AUSSI PARTICULIÈREMENT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. C'EST IMPORTANT ?

C.D. : Oui, il est important de soutenir la transition énergétique aussi bien pour des raisons économiques que pour l'impact que le secteur des soins de santé a sur l'environnement. Car, on ne peut pas se voiler la face : chaque activité a une empreinte carbone. Celle du secteur des soins de santé aussi et il est donc concerné au même titre que les autres par les efforts à fournir en matière de transition. Selon une étude publiée dans The Lancet, le secteur de la Santé pèse pour 4,4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et c'est beaucoup. Aujourd'hui, il y a une réelle prise de conscience et les établissements wallons bougent : chacun à son échelle, chacun avec ses budgets, car le secteur a un rôle important à jouer pour remédier à cette crise. Outre les aspects environnementaux, l'efficacité énergétique comporte également une dimension économique essentielle pour toutes les structures du secteur à fortiori dans le contexte

de crises actuelles. Celles qui souhaitent réduire de manière significative leurs dépenses en énergie doivent investir dans des travaux économiseurs d'énergie. Dans ce contexte, WALLONIE SANTÉ a un rôle majeur à jouer au vu des besoins financiers que cet objectif nécessite. C'est pour cette raison que WALLONIE SANTÉ a adapté sa ligne de produits avec de nouveaux types de prêts : le prêt Green photovoltaïque et le prêt Green Health qui offrent tous deux des taux avantageux pour soutenir les structures décidées à passer à l'action.

MARC, POUR CONCLURE, EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION, QUELS DÉFIS IDENTIFIEZ-VOUS POUR WALLONIE SANTÉ ET COMMENT PENSEZ-VOUS POUVOIR LES ABORDER ?

M.D. : WALLONIE SANTÉ est un outil encore récent dans le paysage du secteur. Nous souffrons encore d'un déficit de notoriété, même si les réalisations récentes parlent en notre faveur. Je dirais donc que notre principal défi de court terme est encore de mieux faire connaître nos offres de service et notre plus-value et complémentarité avec les services bancaires qui ont nettement mieux pénétré le marché.



LE SECTEUR EST AUJOURD'HUI CONTRAINT DE CHANGER, D'ÉVOLUER. IL DOIT SE REPENSER, QUE CE SOIT À TRAVERS LES LIFE SCIENCES, LA DIGITALISATION, LE SHIFT AMBULATOIRE, LA CRISE ÉNERGÉTIQUE,...





NOTRE MISSION, NOS MÉTIERS

Wallonie Santé est le fonds d'investissement wallon dédié au financement des acteurs de l'Action Sociale et de la Santé. Wallonie Santé a été créée à l'initiative du Gouvernement wallon afin de développer le Pôle « Investissements Santé » de la Région. Il s'agit du premier outil économique régional wallon actif dans les domaines de l'Action Sociale et de la Santé

MISSIONS

Wallonie Santé a un objectif : soutenir le développement économique et social de la Wallonie. Notre mission vise à conseiller et à accompagner les acteurs de l'Action Sociale et de la Santé dans leurs projets d'investissement, dans le cadre d'une approche durable et socialement responsable. Wallonie Santé a également pour vocation d'accompagner la réorganisation du paysage des soins de santé en adéquation avec les nouveaux besoins de la population (coûts croissants, progrès technologiques, vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques, etc.)

NOTRE MÉTIER

PRÊT OU PRÊT SUBORDONNÉ,
complémentaire à un crédit bancaire

CAPITAL,
prise de participation

GARANTIE,
en couverture d'un crédit bancaire

PRÊT VERT GREEN HEALTH
Financement des travaux économes d'énergie

PRÊT GREEN PHOTOVOLTAÏQUE
Prêt spécifique préférentiel pour les installations photovoltaïques

PRÊT CYBER HEALTH

PRÊT START SANTÉ
Soutien au démarrage pour les nouvelles institutions

TIERS-INVESTISSEMENT EN ÉNERGIE
La solution clé sur porte pour une transition énergétique confortable

AUTRES ACTIVITÉS
Intérim Management, tiers-investissement pour les énergies

NOS VALEURS

TRANSPARENCE

**IMPLICATION ET
PROACTIVITÉ**

CONFIDENTIALITÉ

FLEXIBILITÉ

PROFESSIONNALISME



NOTRE PLUS-VALUE

Wallonie Santé intervient pour compléter votre tour de table financier. Au-delà des capitaux, Wallonie Santé vous accompagnera sur base du concept « Smart money » :

- Nos équipes sont spécialisées dans le secteur et veillent en permanence à actualiser leurs connaissances ;
- Nous avons pour vocation d'accompagner les entreprises et institutions en endossant le rôle de conseil, de défense et de constitution de demandes de financement par exemple ;
- Nos conseillers peuvent également jouer un rôle actif en tant qu'administrateur ou observateur au Conseil d'administration des sociétés dans lesquelles Wallonie Santé intervient.
- Nous assumons un rôle de veille économique et prospective au bénéfice du secteur de l'Action sociale et de la Santé.

LES CRITÈRES

Les organismes de soins agréés, quels que soient leur forme juridique, leur statut (public ou privé) et leur taille :

- Hôpitaux (généralistes et psychiatriques) ;
- Établissements pour personnes âgées : MR, MRS, CSJ, résidences-services ;
- Structures pour personnes handicapées ;
- Maisons médicales, centres pluridisciplinaires et associations de santé intégrée (ASI) ;
- Services et centres en santé mentale ;
- Infrastructures Life Science ;
- Acteur dans l'écosystème des sciences du vivant (volet infrastructure) ;

dont le siège d'exploitation et/ou le lieu d'investissement est situé en Région wallonne et relèvent des compétences de cette dernière.

**WALLONIE SANTÉ A UN OBJECTIF :
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA
WALLONIE.**



LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant que société anonyme de droit privé, Wallonie Santé est soumise au Code des sociétés et des associations (CSA). Elle est également régie par le décret du 24 novembre 2016 apportant modifications au décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ainsi que le décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets des 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons.

La gouvernance au sein de Wallonie Santé se traduit notamment par :

- L'existence de comités spécialisés (Comité d'audit, Comité de rémunération) ;
- Un souci de transparence, qui se traduit, entre autres, par un « reporting » régulier au Conseil d'administration qui définit la stratégie de la société, via des outils standards et performants ;
- L'importance des stakeholders et, en particulier, des partenaires de l'Action Sociale et de la Santé ;
- Un Comité de direction qui exécute la politique générale de la Société et en assume la gestion journalière ;

- Un Comité de crédit Fast Track qui prend hebdomadairement des décisions d'investissements jusqu'à 1 Mio €.

Outre le fait que le cadre des interventions financières de Wallonie Santé en missions déléguées est soumise au visa préalable de l'Inspection des Finances de la Wallonie, Wallonie Santé fait l'objet de divers contrôles :

- Les Commissaires du Gouvernement et le Réviseur d'entreprises
- La Cour des Comptes pour l'exécution de ses missions déléguées
- Le Parlement de Wallonie pour le contrôle du suivi de ses missions

“

LES ANALYSES ET INTERVENTIONS DE WALLONIE SANTÉ SONT RÉGIES PAR DES NOTES D'ORIENTATION ET DES LIGNES DIRECTRICES QUI DÉFINISSENT LES MODALITÉS SELON LESQUELLES ELLE PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'INTERVENIR.

”



LA GOUVERNANCE AU SEIN DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS PARTICIPÉES

La gouvernance au sein d'une entreprise ou d'une institution est évidemment bien plus qu'un enjeu éthique. Elle a pour but de définir les règles d'administration et de gestion de l'entreprise ou de l'institution ainsi que de contrôler son bon fonctionnement. Au final, l'objectif est d'atteindre une gouvernance la plus professionnelle possible et adaptée à la réalité de chaque entreprise et institution, afin de lui permettre d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le plan stratégique qui est le sien.

Wallonie Santé est particulièrement attentive à cette dimension, qui doit nécessairement aller de pair avec les financements octroyés aux sociétés et institutions. Des conditions sont ainsi régulièrement posées en lien avec les décisions d'investissement. Wallonie Santé accompagne également ses décisions d'investissement, en capital ou en prêt, en participant le cas échéant aux réunions des organes de gestion de la société.

L'équipe opérationnelle de Wallonie Santé dispose de collaborateurs internes et de partenaires soigneusement sélectionnés.



WALLONIE SANTÉ

COMPOSITION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est constituée du représentant de la Wallonie, actionnaire unique de Wallonie Santé. L'actionnaire était représenté lors de l'Assemblée générale ordinaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Wallonie Santé est, conformément à ses statuts, composé de

9 membres désignés pour 5 ans sur proposition de la Wallonie.

Tous les administrateurs ont signé la Charte de l'administrateur public prévue par le décret wallon du 12 février 2004. Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice écoulé et M. Laurent ZECCHINI a démissionné le 20/12/2022.

- Laurent LEVAUX, Président
- André-Marie PONCELET, Vice-Président
- Véronique CHARLIER, Administratrice
- Géraldine DEMARET, Administratrice
- Emmanuel SERUSIAUX, Administrateur
- Vincent URBAIN, Administrateur
- Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Administratrice
- Laurent ZECCHINI, Administrateur

Les membres du Comité de direction de Wallonie Santé siègent au Conseil d'administration avec voix consultative.

LE COMITÉ DE DIRECTION

La gestion journalière et la direction de la société est assurée par le Comité de direction qui exécute la politique générale et le budget, tracés par le Conseil d'administration.

Ce Comité de direction est institué dans le respect de l'article 7:121 du CSA et comporte 4 membres. Ceux-ci exercent au sein de la société des fonctions permanentes et à temps plein dans le cadre d'un contrat de travail d'employé :

- Philippe Buelen, Président du Comité de direction et CEO
- Sébastien Durieux, Membre du Comité de direction
- Marc Degaute, Membre du Comité de direction
- Jean-François Robe, Membre du Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni 46 fois au cours de l'exercice écoulé.

LE COMITÉ DE CRÉDIT

Il s'est réuni 6 fois en 2022.

46

LE NOMBRE DE FOIS QUE LE COMITÉ DE DIRECTION S'EST RÉUNI

11

RÉUNIONS TENUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

9

MEMBRES DU CA SONT ÉLUS POUR 5 ANS SUR PROPOSITION DE LA WALLONIE

6

NOMBRE DE FOIS QUE S'EST RÉUNI LE COMITÉ DE CRÉDIT

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération a pour mission principale de définir la rémunération des membres du Comité de direction sur proposition faite au Conseil d'administration.

Il est composé de :

- Géraldine DEMARET, Présidente
- Marie-Kristine VANBOCKESTAL
- Véronique CHARLIER.

Le Comité de rémunération s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice 2022.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société et du respect par celle-ci des obligations légales et réglementaires en matière fiscale et comptable.

Il est composé de :

- André-Marie PONCELET, Président ;
- Emmanuel SERUSIAUX.

Au cours de l'année 2022, le Comité d'audit s'est réuni 4 fois.

LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT WALLON

- Zoé ISTAZ-SLANGEN, entrée en fonction le 06 février 2020, a été remplacée le 01/12/2022
- Yolande HUSDEN remplace Zoé ISTAZ-SLANGEN depuis le 01/12/2022
- Nicolas PIRE, entré en fonction le 10 octobre 2019.

LE COMMISSAIRE

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et des statuts, des opérations de Wallonie Santé, est exercé par un Commissaire désigné pour 3 ans par l'Assemblée générale, parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Lors de l'exercice comptable écoulé, il s'agissait du Cabinet RSM InterAudit SRL, représenté par Monsieur Thierry Lejuste.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'organisme	Wallonie Santé
Nature juridique	Société anonyme de droit privé
Références légales	Décret du 6 mai 1999 (la loi du 2 avril 1962)
Ministre de tutelle	Madame Christie MORREALE
Période de reporting	2022

A. INFORMATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS PUBLICS

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

a. Conseil d'administration

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
LEVAUX Laurent	Président du Conseil d'Administration	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
PONCELET				
André-Marie	Vice-Président	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
ZECCHINI Laurent	Administrateur	13/09/2018	Démission au 20/12/2022	0
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
URBAIN Vincent	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
CHARLIER Véronique	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
DEMARET Géraldine	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
SERUSIAUX Emmanuel	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

Les statuts prévoient que les administrateurs sont nommés pour 5 ans renouvelables.

b. Comité d'audit

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
PONCELET André-Marie	Président du Comité d'audit	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
SERUSIAUX Emmanuel	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

La participation au Comité d'audit n'est pas rémunérée.

Conformément aux statuts de Wallonie Santé, les membres du Comité de direction sont invités aux réunions, avec voix consultative.

c. Comité de rémunération

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
DEMARET Géraldine	Présidente du Comité de rémunération	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
CHARLIER Véronique	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0

Commentaires :

La participation au Comité de rémunération n'est pas rémunérée.

Conformément aux statuts de la Wallonie Santé, les membres du Comité de direction participent aux réunions du Comité de rémunération, sauf les dossiers où leur situation personnelle est examinée.

2. RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Conseil d'administration	Non rémunéré
Comité d'audit	Non rémunéré
Comité de rémunération	Non rémunéré

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

Commentaires :

4. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DES GENRES

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	3	5	8
dont administrateurs publics*	3	5	8
dont administrateurs non publics	-	-	-

Commentaires :

*Ces mandats sont dérivés d'un mandat public de la Sogepa.

5. INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES ORGANES DE GESTION PENDANT L'ANNÉE 2022

Nom-Prénom	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération
LEVAUX Laurent	9/11		
PONCELET André-Marie	11/11	4/4	
ZECCHINI Laurent	10/11		
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	11/11		1/1
URBAIN Vincent	8/11		
CHARLIER Véronique	11/11		1/1
DEMARET Géraldine	8/11		1/1
SERUSIAUX Emmanuel	9/11	3/4	

B. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) GESTIONNAIRE(S)

1. INFORMATIONS RELATIVES À LA RELATION DE TRAVAIL

Nom-Prénom	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction
BUELEN Philippe	CEO – Président du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
WITMEUR Renaud	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
DURIEUX Sébastien	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
ROBE Jean-François	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
DEGAUTE Marc	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet

Commentaires :

Démission de M. RENAUD WITMEUR au 31/03/2022.

Désignation de M. SEBASTIEN DURIEUX au 01/04/2022.

Désignation de M. MARC DEGAUTE au 01/05/2022.

2. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION

2022	BUELEN Philippe	WITMEUR Renaud	DURIEUX Sébastien	ROBE Jean-François	DEGAUTE Marc
Rémunération annuelle de base, y compris ONSS et autres composants de la rémunération	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Plan de pension complémentaire (vie, décès, invalidité)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires :

3. MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE (LE CAS ÉCHÉANT)

Néant.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX INDEMNITÉS DE DÉPART

Néant.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle (EUR)	Rémunération reversée à l'organisme ? OUI / NON
BUELEN Philippe	Néant		
WITMEUR Renaud	Néant		
DURIEUX Sébastien	Néant		
ROBE Jean-François	Néant		
DEGAUTE Marc	Néant		

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Nom et prénom	Date de désignation	Date de fin de fonction*	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
ISTAZ-SLANGEN Zoé	06/02/2020	17/11/2022	NA	4778€
PIRE Nicolas	10/10/2019		NA	0
HUSDEN Yolande	01/12/2022		NA	0

Commentaires :

Démission de Mme Zoé ISTAZ-SLANGEN au 17/11/2022.

Désignation de Mme Yolande HUSDEN au 1/12/2022.

2. INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Organe de gestion	Conseil d'Administration	Organe de gestion	Conseil d'administration	Autre organe décisionnel (*)	Autre organe préparatoire
ISTAZ-SLANGEN Zoé		6/10			2/4
PIRE Nicolas		9/11			2/4
HUSDEN Yolande		0/1			

(*) Comité d'audit

Commentaires :



	716.20		644.03	810.58
			441.30	942.86
174.59	494.56	312.31	674.79	331.74
441.30	644.03	644.03	738.51	807.96
		737.44		581.31
441.30	386.83		311.63	329.66
682.73	427.74	409.79	902.51	332.73
	354.39			715.11
		842.37	928.28	453.97
308.74	552.52	453.97		300.24
370.36	427.57		132.90	556.50
		863.47	630.70	188.03
	821.92		903.71	
651.02	942.86	522.55		
	776.09	942.86		
				202.97

COMPTES

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	1.154,86	2.121,66
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	44.216.604,29	32.272.945,48
Immobilisations incorporelles	21		
Immobilisations corporelles	22/27	20.529,41	25.423,55
Terrains et constructions	22		
Installations, machines et outillage	23		
Mobilier et matériel roulant	24	20.529,41	25.423,55
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	28	44.196.074,88	32.247.521,93
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	91.568.971,95	103.394.766,56
Créances à plus d'un an	29		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Stocks	30/36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	20.326,28	16.253,13
Créances commerciales	40	12.990,38	4.420,97
Autres créances	41	7.335,90	11.832,16
Placements de trésorerie	50/53	62.398.187,36	39.987.069,62
Valeurs disponibles	54/58	28.806.817,52	63.264.600,53
Comptes de régularisation	490/1	343.640,79	126.843,28
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	135.786.731,10	135.669.833,70

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	135.393.717,16	131.548.429,71
Apport	10/11	135.100.000,00	131.500.000,00
Capital	10	135.100.000,00	131.500.000,00
Capital souscrit	100	135.100.000,00	131.500.000,00
Capital souscrit	100	131.500.000	130.000.000
Capital non appelé	101		
En dehors du capital	11		
Primes d'émission	1100/10		
Autres	1109/19		
Plus-values de réévaluation	12		

Réserves	13	296.805,00	136.825,00
Réserves indisponibles	130/1		
Réserve légale	130		
Réserves statutairement indisponibles	1311		
Acquisition d'actions propres	1312		
Soutien financier	1313		
Autres	1319		
Réserves immunisées	132	296.805,00	136.825,00
Réserves disponibles	133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)	14	-3.087,84	-88.395,29
Subsides en capital	15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16		
Provisions pour risques et charges	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
Impôts différés	168		
DETTES	17/49	393.013,94	4.121.403,99
Dettes à plus d'un an	17		
Dettes financières	170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location financement et dettes assimilées	172/3		
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes sur commandes	176		
Autres dettes	178/9		
Dettes à un an au plus	42/48	154.383,22	3.767.290,01
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	27.419,01	42.864,68
Fournisseurs	440/4	27.419,01	42.864,68
Effets à payer	441		
Acomptes sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	126.964,21	46.159,20
Impôts	450/3	61.098,23	16.625,99
Rémunérations et charges sociales	454/9	65.865,98	29.533,21
Autres dettes	47/48		3.678.266,13
Comptes de régularisation	492/3	238.630,72	354.113,98
TOTAL DU PASSIF	10/49	135.786.731,10	135.669.833,70

COMPTE DE RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation			
Marge brute (+)/(-)	9900	-113.384,53	-80.373,90
Dont : produits d'exploitation non récurrents	76A	78.266,13	
Chiffre d'affaires	70	18.052,76	20.555,88
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	209.744,90	101.640,33
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	364.404,22	283.388,57
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	10.352,02	9.331,34
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation	640/8	28.092,47	4.787,77
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901	-516.233,24	-377.881,58
Produits financiers	75/76B	1.203.578,33	715.735,38
Produits financiers récurrents	75	1.203.578,33	715.735,38
Dont : subsides en capital et en intérêts	753		
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges financières	65/66B	271.613,39	52.039,68
Charges financières récurrentes	65	91.613,39	52.039,68
Charges financières non récurrentes	66B	180.000,00	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903	415.731,70	285.814,12
Prélèvement sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	170.444,25	46.423,35
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904	245.287,45	239.390,77
Prélèvement sur les réserves immunisées	789		
Transfert aux réserves immunisées	689	159.980,00	136.825,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	85.307,45	102.565,77

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-3.087,84	-88.395,29
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	-9905	85.307,45	102.565,77
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	-88.395,29	-190.961,06
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	-14	-3.087,84	-88.395,29
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P		34.690,22
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	4.491,08	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	39.181,30	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P		9.266,67
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	9.385,22	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	18.651,89	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	20.529,41	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P		32.247.521,93
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	12.458.407,61	
Cessions et retraits	8375	329.854,66	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations (+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	44.376.074,88	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P		
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445		

Plus-values au terme de l'exercice	8455	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	
Mutations de l'exercice		
Actées	8475	180.000,00
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	180.000,00
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	-28	44.196.074,88

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	2,3	1,8
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	78.266,13	
Produits d'exploitation non récurrents	76A	78.266,13	
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges non récurrentes	66	180.000,00	
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Charges financières non récurrentes	66B	180.000,00	
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	1.941.250,00	
Dont			
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150		
GARANTIES RÉELLES			
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	91611		
Montant de l'inscription	91621		
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631		
Gages sur fonds de commerce			
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711		
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721		
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs			
La valeur comptable des actifs grevés	91811		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821		
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs			
Le montant des actifs en cause	91911		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921		
Privilège du vendeur			
La valeur comptable du bien vendu	92011		
Le montant du prix non payé	92021		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	91612		
Montant de l'inscription	91622		
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632		
Gages sur fonds de commerce			
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712		
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722		
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs			
La valeur comptable des actifs grevés	91812		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822		
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs			
Le montant des actifs en cause	91912		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922		
Privilège du vendeur			
La valeur comptable du bien vendu	92012		
Le montant du prix non payé	92022		

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	Exercice	
Valeurs disponibles pour compte de la Région Wallonne	18.749.978,26	
DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		
NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN		
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	Exercice	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du Commissaire		9.776,80
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES		
Avec des personnes détenant une participation dans la société		
Nature des transactions		
En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues, directement ou indirectement, à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise.		
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation		
Nature des transactions		
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société		
Nature des transactions		

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par la société si elle est filiale ou filiale commune

SOCIÉTÉ WALLONNE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus petit
BE 0426.887.397
Avenue Maurice Destenay 13/6
4000 Liège
BELGIQUE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation* :

* * Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION PRÉVUES POUR LES INVENTAIRES PRESCRITS PAR L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 17 JUILLET 1975

GENERALITES

1. Les avoirs, les droits et obligations dont la valeur nominale est libellée en monnaies étrangères sont, pour leurs évaluations, converties en euros, au dernier cours de change de l'exercice.
2. Le Conseil d'Administration peut autoriser des dérogations aux règles prévues ci-dessous dans les cas exceptionnels où leur application systématique ne donnerait pas une image fidèle de la nature et du montant des avoirs et dettes de la société, ainsi que de ses charges et produits.

ACTIF

1) Frais d'établissement

Les amortissements sont pratiqués de manière linéaire au taux de 20 %.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Cette valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, aux taux annuels suivants :

- installations et aménagements : 15 %
- matériel de bureau : 20 %
- mobilier : 20 %
- matériel roulant : 25 %
- matériel informatique : 33,3 %
- matériel et matériel roulant en leasing : 20, 25 ou 33 % selon la durée du leasing
- matériel de bureau : 20 %
- mobilier : 10 %

Leurs immobilisations corporelles feront l'objet d'amortissements complémentaires lorsqu'en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour la société. Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessés d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise feront, s'il échet, l'objet d'un amortissement complémentaire de manière à faire concorder leur évaluation à la valeur estimée de réalisation.

3) Immobilisations financières

3.1. Participations

3.1.1. Les participations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition à l'exclusion des frais accessoires qui sont pris en charge de l'exercice.

3.1.2. A la fin de l'exercice, il est procédé à une évaluation individuelle de chaque titre en portefeuille, de manière à ce qu'elle corresponde à la valeur comptable de l'actif net de la société dans laquelle la participation est détenue.

Les réductions de valeur, actées à charge d'exercices antérieurs en diminution du prix d'acquisition des immobilisations financières et estimées ultérieurement excédentaires ou sans objet, en vertu des critères d'évaluation précités, seront reprises en produit selon l'affectation qui aura été donnée à la réduction de valeur initiale.

Par contre, les plus-values de réévaluation qui vont au-delà de leur valeur d'acquisition seront reconnues au niveau des fonds propres en fonction de la quote-part des actions détenues dans la société sur base de l'actif net comptable. »

3.1.3. Règles spéciales d'évaluation

- a) la valeur d'acquisition pour les titres nouveaux souscrits ou acquis au cours des douze derniers mois,
- b) un cent (symbolique) pour les actions ou parts sociales des sociétés déclarées en faillite ou en concordat par abandon d'actif. La réduction de valeur est cependant limitée, réduite ou nulle lorsque cette valeur est garantie ou protégée de façon jugée solvable et suffisante.

3.2. Créances

3.2.1. Les obligations et créances sont enregistrées à leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Sans préjudice d'éventuelles réductions de valeur, déterminées et comptabilisées comme dit pour les participations, les obligations et créances sont évaluées à leur prix d'acquisition. L'écart éventuel entre ce dernier et le prix de remboursement est imputé prorata temporis en résultat.

3.2.2. Les réductions de valeur éventuelles enregistrées sur les obligations sont aménagées pour tenir compte des garanties réelles ou obtenues au profit de la SOGEPA.

4) CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition selon le cas.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable et à condition que la dépréciation soit durable dans les cas de créance à plus d'un an. Elle tient compte des sûretés réelles ou personnelles constituées au bénéfice de Wallonie Santé.

Les réductions de valeur sur créances résultant d'intervention peuvent comme dit au point 3.1.2. trouver leur contrepartie dans une rubrique spéciale à l'actif intitulée « créance non définitive sur la Région wallonne ».

5) PLACEMENT DE TRÉSORERIE

Ces placements sont enregistrés à leur valeur nominale. Ils font l'objet d'une réduction de valeur lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition. Les réductions de valeur excédentaires sont annulées à la clôture de l'exercice suivant et passées par le compte de résultat.

6) VALEURS DISPONIBLES

Ces actifs sont enregistrés à la valeur nominale. Ils sont réduits lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

Les réductions de valeur excédentaires sont annulées à la clôture de l'exercice suivant et passées par le compte de résultat.

7) LES COMPTES DE RÉGULARISATION

- Les dépenses non consommées sont évaluées en fonction d'informations vérifiées.
- Les prorata de revenus à percevoir comportent les intérêts courus, mais non échus sur les actifs financiers.

PASSIF

1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges apparaissent globalement au bilan. Elles sont ventilées à l'annexe et ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges dont la nature est connue mais dont le montant ne peut qu'être estimé.

Elles sont constituées, le cas échéant, pour rencontrer :

- les risques de pertes ou charges découlant de sûretés fournies en garantie de dettes ou d'engagements de tiers,
- les risques de pertes ou charges pouvant découler de litiges en cours,
- les risques de perte de change sur contrats à terme.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

2. DETTES À PLUS D'UN AN ET DETTES À UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les interventions de la Région wallonne sont ventilées en fonction de leur nature économique.

3. LES COMPTES DE RÉGULARISATION

Sous cette rubrique sont inscrits :

- les charges à imputer, entre autre, les charges d'exploitation grevant l'exercice, à payer au cours d'un exercice ultérieur et les intérêts courus mais non échus sur les passifs financiers.
- les revenus à reporter, les revenus encaissés au cours de l'exercice et se rapportant à un ou plusieurs exercices ultérieurs, entre autre les commissions uniques perçues sont prises en produit sur 9 ans à raison de 20 % pour la première année et 10 % pour chacune des 8 années suivantes en raison de la vocation d'intermédiaire financier de la société pour des opérations à long terme.

COMPTES D'ORDRE

Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant pour l'entreprise :

1. de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers,

2. de promesses d'achat ou de rachat,

3. tous les engagements ou droit de recours généralement quelconques de l'entreprise qui ne figurent pas au bilan entre autre :

- les contrats à terme de devises,
- les interventions ayant fait l'objet d'une décision positive mais non exécutées à la date de clôture de l'exercice.

BILAN SOCIAL

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)(Exercice précédent)	
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	2,3	2,3 (ETP)	1,8 (ETP)		
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.101	3.101 (T)	3,032 (T)		
Frais de personnel	102	364.404,22	364.404,22 (T)	231.737,75 (T)		
	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein		
A la date de clôture de l'exercice						
Nombre de travailleurs				105	3	3,0
Par type de contrat de travail						
Contrat à durée indéterminée				110	3	3,0
Contrat à durée déterminée				111		
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini				112		
Contrat de remplacement				113		
Par sexe et niveau d'études						
Hommes				120		
de niveau primaire				1200		
de niveau secondaire				1201		
de niveau supérieur non universitaire				1202		
de niveau universitaire				1203		
Femmes				121	3	3,0
de niveau primaire				1210		
de niveau secondaire				1211		
de niveau supérieur non universitaire				1212		
de niveau universitaire				1213	3	3,0
Par catégorie professionnelle						
Personnel de direction				130		
Employés				134	3	3,0
Ouvriers				132		
Autres				133		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
Entrées				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1		1,0
Sorties				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	3
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	125
Coût net pour la société	5803		5813	4.295,30
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	4.295,30
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

RAPPORT DU COMMISSAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Wallonie Santé S.A. (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Wallonie Santé durant deux exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 135.786.731,10 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 245.287,45.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

FONDEMENT DE L'OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société

à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

ASPECTS RELATIFS AU RAPPORT DE GESTION

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

MENTION RELATIVE AU BILAN SOCIAL

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

MENTIONS RELATIVES À L'INDÉPENDANCE

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

AUTRES MENTIONS

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la

comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 6 juin 2023

RSM INTERAUDIT SRL

COMMISSAIRE REPRÉSENTÉE PAR

THIERRY LEJUSTE

ASSOCIÉ



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION RELATIF À L'EXERCICE COMPTABLE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

A. PRÉAMBULE

Conformément à l'article 3 :6 du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de la société au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

B. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Bilan (en K€)

ACTIF résumé	31/12/22	31/12/21
Actifs immobilisés	44 218	32 275
Actifs circulants	91 569	103 395
Total de l'actif	135 787	135 670

ACTIF résumé	31/12/22	31/12/21
Fonds propres	135 394	131 548
Exigible à long terme	0	0
Exigible à court terme	393	4 121
Total du passif	135 787	135 670

- Au cours de l'exercice 2022, le montant total des décisions d'intervention positives en prêt et/ou capital prises par WALLONIE SANTE s'élève à 9,3 M€.
- Outre l'octroi de garanties pour un montant total de 56 k€, les montants libérés par WALLONIE SANTE en 2022 se sont élevés à 12,5 M€ et concernent :
 - une intervention sous forme de prêt à la société LEGIAPARK pour un montant total de 10 M€ ;
 - les interventions en prêts en faveur de l'Association Intercommunale Générations Thierache (410 k€), au Petit Bonheur (850 k€), C.H.V. Stembert (850 k€) et Espace Global Santé (348 k€).
- Les actifs circulants reprennent principalement la trésorerie disponible et placée de la société.
- Les fonds propres sont composés du capital libéré à concurrence de 135,1 M€, d'une réserve immunisée à hauteur de 297 k€ ainsi que de la perte reportée de 3 k€.

Compte de résultats (en K€)	31/12/22	31/12/21
Résultat d'exploitation	-516	-378
Résultat financier récurrent	1 112	664
Résultat financier non récurrent	-180	0
Résultat de l'exercice avant impôt	416	286
Impôt	-170	-46
Transfert aux réserves immunisées	-160	-137
Résultat de l'exercice	85	103

- Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 516 k€, sous l'effet d'une part, de revenus de 96 k€ et d'autre part des frais de fonctionnement de 613 k€.
- Le résultat financier est principalement composé des revenus sur les créances et sur les placements et valeurs disponibles.
- Le transfert aux réserves immunisées correspond à l'avantage fiscal lié à des investissements via le mécanisme de Tax Shelter en faveur du secteur audiovisuel en Wallonie.
- L'exercice 2022 se clôture par un bénéfice de 85 k€.

Les principaux ratios d'analyse financière sont les suivants :

- cash-flow opérationnel : 436 k€
- solvabilité : 99,71 %

- Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat comme suit :

Bénéfice <Perte> reporté<e> de l'exercice précédent	<88.395,29 €>
Bénéfice <Perte> de l'exercice	85.307,45 €
Bénéfice <Perte> à reporter	<3.087,84 €>

C. EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

D. EVÈNEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Voir point L.

E. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

F. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.

G. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

En application de l'article 3:6, 6° du Code des Sociétés et Associations, le conseil d'administration doit justifier l'application des règles comptables selon le principe de continuité, lorsque le bilan fait apparaître une perte reportée ou lorsque le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

A fin 2022, le bilan, dont le total s'élève à 135.787 k€, est composé à hauteur de :

- Plus de 67 % de trésorerie à l'actif (91.205 k€) ;
- Plus de 99 % de fonds propres au passif (135.394 k€).

Compte tenu de ces éléments, la continuité d'exploitation de Wallonie Santé n'est nullement menacée.

Par conséquent, nous proposons de confirmer l'application des règles comptables d'évaluation selon le principe de continuité.

H. CONFLIT D'INTÉRÊT

Néant.

I. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant.

J. AUGMENTATION DE CAPITAL ET ÉMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES DE DROITS DE SOUSCRIPTION

Une augmentation de capital est intervenue le 29 septembre 2022 à hauteur de 3,6 M€.

K. RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Néant.

L. RISQUES ET INCERTITUDES

- La guerre en Ukraine n'a pas d'impact direct sur WALLONIE SANTÉ.
- Dans le contexte d'inflation et de hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement wallon a confié en sa séance du 9 décembre 2021 une mission déléguée à WALLONIE SANTÉ pour la mise en œuvre et le suivi d'un mécanisme de tiers-investissements énergétiques dans le cadre de son objet social. Une enveloppe de 18,8 M€ a été mise à disposition.
- Dans le cadre des incertitudes qui planent sur nombre d'institutions financières, la société reste particulièrement vigilante aux placements de trésorerie qu'elle est amenée à réaliser.
- A ce jour, le Conseil d'administration ne perçoit pas d'autres risques et incertitudes significatifs susceptibles d'influencer la situation de la société pour notre société que celles citées ci-avant.

Marc DEGAUTE

Membre Comité de Direction

Jean-François ROBE

Membre Comité de Direction

Sébastien DURIEUX

Membre Comité de Direction

Philippe BUELEN

Président du Comité de Direction

André-Marie PONCELET

Vice-Président du Conseil d'Administration

Laurent LEVAUX

Président du Conseil d'Administration

Véronique CHARLIER

Administrateur

Marie-Christine VANBOCKESTAL

Administrateur

Vincent URBAIN

Administrateur

Laurent ZECCHINI

Administrateur

Géraldine DEMARET

Administrateur

Emmanuel SERUSIAUX

Administrateur



LIGNES DIRECTRICES

**RETROUVEZ NOS LIGNES DIRECTRICES ONLINE
SCANNEZ LE QR CODE CI-DESSOUS.**



Editeur responsable :

Philippe Buelen

Avenue Maurice Destenay, 13 - 4000 Liège Belgique

Conception graphique : www.knok.be

**PARTENAIRE DE
VOS INVESTISSEMENTS
EN ACTION SOCIALE ET
EN SANTÉ**

CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE

+32 (0)4 220 24 94

PAR MAIL

info@walloniesante.be

PAR COURRIER

Wallonie Santé
Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège

NOTRE SITE WEB

www.walloniesante.be



WALLONIE SANTÉ